



*Terre de talent et d'ambition*  
**Sud Avesnois**  
Communauté de Communes

# Rapport d'activité 2017

Communauté de Communes  
Sud-Avesnois

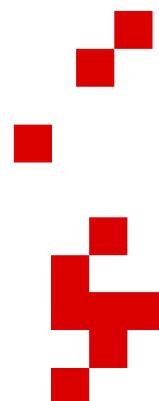
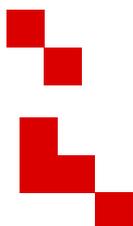


# INTRODUCTION

DANS LE BUT D'AMELIORER LE DEBAT DEMOCRATIQUE EN CE QUI CONCERNE LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. LA LOI N°99.586 DU 12 JUILLET 1999 RELATIVE AU RENFORCEMENT ET À LA SIMPLIFICATION DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE, A INTRODUIT DANS LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES L'ARTICLE 45211-39 QUI STIPULE:

*«LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ADRESSE CHAQUE ANNEE, AVANT LE 30 SEPTEMBRE, AU MAIRE DE CHAQUE COMMUNE MEMBRE UN RAPPORT RETRAÇANT L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT ACCOMPAGNE DU COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE PAR L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT. CE RAPPORT FAIT L'OBJET D'UNE COMMUNICATION PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE PUBLIQUE, AU COURS DE LA QUELLE LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ORGANE DELIBERANT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, SONT ENTENDUS.»*

LA PRESENTATION DE CE RAPPORT EST ETABLIE EN APPLICATION DE CES DISPOSITIONS. CE BILAN RETRACE LES ACTIONS MENEES EN 2017 EN FONCTION DES COMPETENCES DE L'EPCI.





**12** Communes

**179** Km<sup>2</sup>

**26 728**

habitants

La plus grande commune :

**FOURMIES**

**12 601** habitants

La plus petite :

**Moustier-en-Fagne**

**62** habitants

Un territoire au carrefour de l'Europe situé à seulement:

**1h** de Valenciennes

**1h40** de Lille

**2h** de Bruxelles

**3h** de Paris

## **NOTRE TERRITOIRE**

**En quelques chiffres**

## Table des matières

Première partie : Territoire et Gouvernance.....	1
1. Le territoire .....	1
2. La gouvernance.....	1
a) Les compétences communautaires .....	1
b) Les instances communautaires.....	4
Deuxième Partie : Moyens Financiers et Humains .....	9
1. Les finances communautaires .....	9
a) Le Budget principal .....	9
b) Le Budget annexe : Environnement.....	14
2. Les moyens humains .....	16
3. Commission Intercommunale des Impôts Directs .....	17
Troisième partie : L'activité communautaire .....	18
1. Développement économique.....	18
a) Etat du patrimoine intercommunal .....	18
b) Les Travaux au niveau des bâtiments .....	18
c) Le PIDE .....	19
d) Participation aux Salons et aux Forums.....	20
e) Conseil de développement .....	20
f) Schéma Directeur des Usages et Services numériques.....	20
2. Objectif Blue Stone .....	21
a) Accompagnement des entreprises .....	21
b) Carrefour Numérique Européen de la Pierre Bleue .....	21
c) Formation Ambassadeurs de la pierre bleue.....	22
d) Etat Budget 2017 .....	23
3. Economie touristique.....	23
a) Office de tourisme du Sud-Avesnois .....	23
b) Les Gîtes .....	23
4. Ruralité.....	24
5. Maisons de santé .....	26
6. Aire d'accueil des Gens du Voyage .....	27
7. Services techniques.....	28
a) Service Insertion .....	28
b) Service Festivités .....	30
c) Service sérigraphie/signalétique.....	30
d) Transport des denrées pour les Restos du cœur.....	30

8. Environnement.....	31
a) La collecte des déchets sur le territoire.....	31
b) Tri et recyclage.....	35
c) Tonnage collecté .....	38
d) Coûts des déchets ménagers.....	41
e) Les déchetteries.....	42
f) Quelques mots sur la redevance spéciale .....	47
g) Les actions réalisées en 2017.....	48
h) Les moyens humains.....	49
i) Rappels pour un tri de qualité .....	51
9. Réseau de lecture publique transfrontalier Médi@'pass .....	52
10. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).....	53
11. LE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).....	53

# PREMIERE PARTIE : TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

## 1. Le territoire

La Communauté de Communes Sud Avesnois regroupe les **12 communes** du canton de Fourmies.

COMMUNES	POPULATION TOTALE
Anor	3414
Baives	162
Eppe Sauvage	274
Féron	585
Fourmies	12601
Glageon	1838
Moustier-en-Fagne	62
Ohain	1248
Trélon	3039
Wallers-en-Fagne	297
Wignehies	3048
Willies	160
<i>Total</i>	<i>26728 (11200foyers)</i>

Située dans la Région Haut de France, au Sud du département du Nord et nichée au cœur d'espaces naturels, la communauté de Communes Sud-Avesnois dispose d'un environnement exceptionnel et d'un cadre de vie agréable.

## 2. La gouvernance

### a) Les compétences communautaires

#### Compétences obligatoires

##### AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Elaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT)  
Et de tout autre schéma directeur de même nature et/ou schéma(s) de secteur(s)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.
- Plan local d'urbanisme
- Document d'urbanisme et tenant lieu et carte communale

##### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création, aménagement, gestion, entretien de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme ;

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS, DITE GEMAPI.

### Compétences optionnelles

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LA REALISATION DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX OU NATIONAUX DE SOUTIEN A LA DEMANDE D' ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

- Actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Actions d'intérêt communautaire en faveur de l' amélioration de logements.

CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

### Compétences Facultatives

- Service départemental d'incendie et de secours(SDIS) : versement du contingent en lieu et place des communes,
- Accès au droit des citoyens, participation au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de la justice et du droit,
- Actions de propreté concourant à la protection de l'environnement par des moyens techniques motorisés et roulants,
- Insertionsociale dupublicéligibleauxdispositifsnationauxpardesactionsmenéesenmatièrerederénovation, d'entretiendupatrimoineetdesespacesverts,
- Transport des élèves des écoles à la piscine de FOURMIES,
- Mise en place d'une politique de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population locale : mise en réseau des professionnels de santé ; création, animation, fonctionnement et gestion d'un pôle de santé pluridisciplinaire en réseau,
- Réseau de lecture publique
- Réalisation du calendrier cantonal des manifestations,
- Festival du conte cantonal
- Création du portail numérique de Fourmies – Trélon,

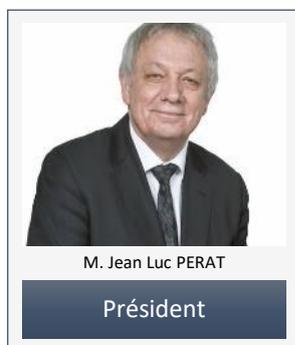
- Compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle que prévue à l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.

<b>COMPETENCES DECLAREES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>COMPETENCES</b>	<b>INTERET COMMUNAUTAIRE</b>
<b><i>OBLIGATOIRES</i></b>	
<b><u>AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</u></b>	Les zones d'activités et sites suivants identifiés aux plans annexés : les ZA Saint Laurent à Anor, la Marlière à Fourmies, Sud à Fourmies, Trieux 2, 3, 4 à Fourmies, les Verreries à Fourmies, le Boulodrome à Fourmies, Nord à Wignehies, zone commerciale à Glageon, zone Trélon/Ohain, les sites de la ZA de la gare à Anor, Texam à Fourmies, Trieux 1 à Fourmies, Dag Lavane à Wignehies
<b><u>AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b>	Etudes et actions visant à la promotion économique du territoire, au maintien des entreprises sur le territoire (seules les opérations collectives "FISAC" relèvent d'une compétence communale), au développement des initiatives locales, à l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises. Dans le domaine du tourisme, actions menées à l'échelle de la communauté, manifestations, définition d'une stratégie de promotion touristique du territoire, élaboration d'un schéma de développement touristique, office de tourisme communautaire (EPIC), création, entretien et gestion des gîtes communautaires
<b><i>OPTIONNELLES</i></b>	
<b><u>AU TITRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE</u></b>	Programme local de l'habitat, mise en œuvre du programme d'intérêt général logement "PIG Habiter mieux"
<b><u>AU TITRE DU DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF</u></b>	La piscine intercommunale

## b) Les instances communautaires

Lors de la séance du 29 Avril 2014 les conseillers communautaire sont désigné Monsieur Jean-Luc PERAT ainsi que les neuf Vice-Présidents avec les délégations suivantes:

### Le Bureau



## Le Conseil communautaire

En vertu de la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013 (art.37), les Communautés de communes sont administrées par un organe délibérant composé de délégués des communes membres élus dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014. Par arrêté préfectoral du 22 Octobre 2013 le nombre de délégués communautaires a été fixé à 45 selon la répartition suivante :

<i>Communes</i>	<i>Nombre de délégués titulaires</i>	<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Anor	5	PERAT Jean-Luc BOUTTEFEUX Joëlle ALLAIRE Gérard LAVENDOMNE Lydie WALLERAND Benjamin	
Baives	1	GARY Claude	LAURENT Emile
EPPE-SAUVAGE	1	DESMARCHELIER Viviane	DEMARET Philippe
Féron	1	BAUDRY Jean-François	ROGER Jean
Fourmies	19	HIRAUX Mickaël ALLARD Pascale WASCAT Benoît DUFOSSET Valérie SIMPERE Maxence DAQUET Claudine LEGRAND André ROUX Martine POTTIER Jack RIDEDELLOUE Corinne YDE Louis MARQUET Christian TROCLET Amandine DUPARCQ Agnès CORNIL Marie-Hélène BERTAUX Franck POUPELLE Patricia HURBLAIN David LAJEUNESSE Jean-Paul	
Glageon	3	CHAUDERLOT Bernard MOREAU Brigitte LOUBERT Alain	PEROT Aurélie
Moustier-en-Fagne	1	HANCART Jean-Michel	HOUARD Frédéric
Ohain	2	RATTEZ Alain BUREL Lydie	VIEVILLE Philippe

Trélon	5	LOUVEGNIES François BONDU Geneviève REGHEM Thierry COLLIER Liliane BOMBART Michel	
Wallers-en-Fagne	1	NAVARRE Bernard	GAILLIEZ Sylviane
Wigneihies	5	CESAR Dominique TROCLET Jean-Marc MAHUT Pascale DUBOIS Christian BATTEUX Christine	
Willies	1	LALLEMANT Bruno	PEPIN Fabienne

Durant l'année 2017, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois et a pris 95 délibérations.

### Les commissions thématiques

Il est rappelé que le Président est de droit pour toutes les commissions.

➤ **COMMISSION « Développement Economique - Emploi - formation - insertion - filières bois et pierre - immobilier d'entreprise » :**

- **Le président de la communauté de Communes :** Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président :** Mickaël HIRAUX, Jack POTTIER, Bernard NAVARRE, François LOUVEGNIES
- **Fourmies :** Christian MARQUET, Martine ROUX, Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Patricia POUPELLE, Jean-Paul LAJEUNESSE
- **Trélon :** Thierry REGHEM
- **Wigneihies :** Christian DUBOIS, Christine BATTEUX
- **Anor :** Gérard ALLAIRE
- **Glageon :** Brigitte MOREAU

La commission ne s'est pas réunie.

➤ **COMMISSION «Stratégie touristique»:**

- **Le Président de la Communauté de Communes:** Jean-Luc PERAT
- **Vice-Présidents:** François LOUVEGNIES
- **Fourmies:** Christian MARQUET, Maxence SIMPERE, Valérie DUFOSSET, Martine ROUX, Jean-Paul LAJEUNESSE, Marie-Hélène CORNIL
- **Wigneihies:** Dominique CESAR, Christine BATTEUX
- **Féron:** Jean-François BAUDRY
- **Wallers-en-Fagne:** Bernard NAVARRE
- **Glageon:** Alain LOUBERT
- **Anor:** Joëlle BOUTTEFEUX

La commission ne s'est pas réunie

➤ COMMISSION «Finances-Fiscalité-Projets structurants-Ressources Humaines»:

- **Le président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Présidents** : Mickaël HIRAUX, François LOUVEGNIES, Benoît WASCAT, Bernard CHAUDERLOT, Dominique CESAR, Jack POTTIER, Alain RATTEZ, Jean-François BAUDRY, Bernard NAVARRE
- **Fourmies** : Maxence SIMPERE, Corinne RIDE, Louis YDE, David HURBLAIN, Jean-Paul LAJEUNESSE
- **Trélon** : Michel BOMBART
- **Wignehies** : Pascale MAHUT
- **Glageon** : Alain LOUBERT
- **Anor** : Lydie LAVENDOMME

La commission s'est réunie une fois.

➤ COMMISSION « Presse-communication-Attractivité du territoire » :

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Dominique CESAR
- **Fourmies** : Valérie DUFOSET, Christian MARQUET, Agnès DUPARCQ, Franck BERTEAUX, Jean-Paul LAJEUNESSE
- **Trélon** : Michel BOMBART
- **Wignehies** : Pascale MAHUT
- **Glageon** : Alain LOUBERT
- **Anor** : Lydie LAVENDOMME

La commission s'est réunie à deux reprises en 2017.

➤ COMMISSION «Urbanisme-Politique du logement»:

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Jean-François BAUDRY
- **Fourmies** : Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Martine ROUX, André LEGRAND, Franck BERTEAUX
- **Trélon** : Geneviève BONDU
- **Wignehies** : Jean-Marc TROCLET, Christine BATTEUX
- **Anor** : Benjamin WALLERAND

La commission ne s'est pas réunie.

➤ COMMISSION «Environnement-Développement durable-déchets ménagers»:

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Alain RATTEZ
- **Fourmies** : Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE
- **Trélon** : Liliane COLLIER
- **Wignehies** : Pascale MAHUT
- **Glageon** : Bernard CHAUDERLOT
- **Anor** : Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME
- **Féron** : Jean-François BAUDRY
- **Ohain** : Lydie BUREL
- **Baives** : Claude GARY

La commission s'est réunie une fois.

➤ **COMMISSION «Ruralité»:**

- **Le Président de la communauté de Communes** : Jean-Luc PERAT
- **Vice-Président** : Bernard NAVARRE
- **Fourmies** : Valérie DUFOSSET, Christian MARQUET
- **Trélon** : Liliane COLLIER
- **Féron** : Jean-François BAUDRY, Jean ROGER
- **Moustier-en-Fagne** : Jean-Michel HANCART
- **Eppe-Sauvage** : Viviane DESMARCHELIER
- **Willies** : Bruno LALLEMANT
- **Baives** : Claude GARY
- **Anor** : Benjamin WALLERAND
- **Wignehies** : Dominique CESAR

La commission s'est réunie 6 fois en 2017.

# DEUXIEME PARTIE : MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

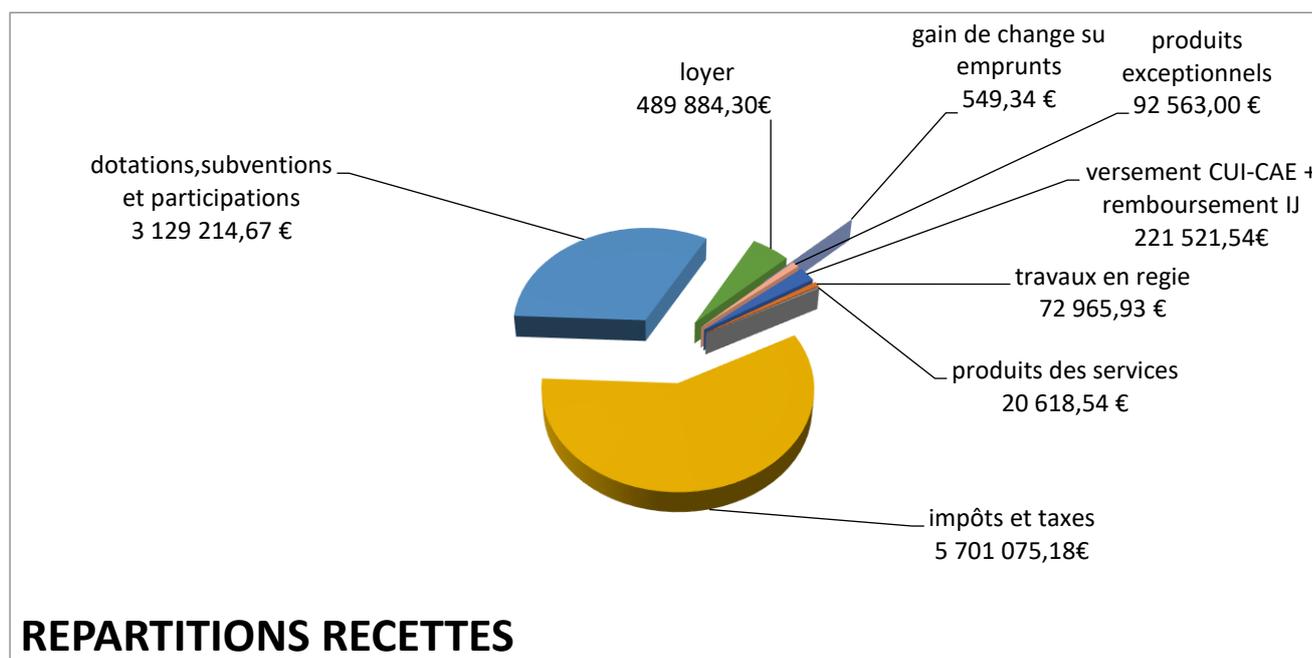
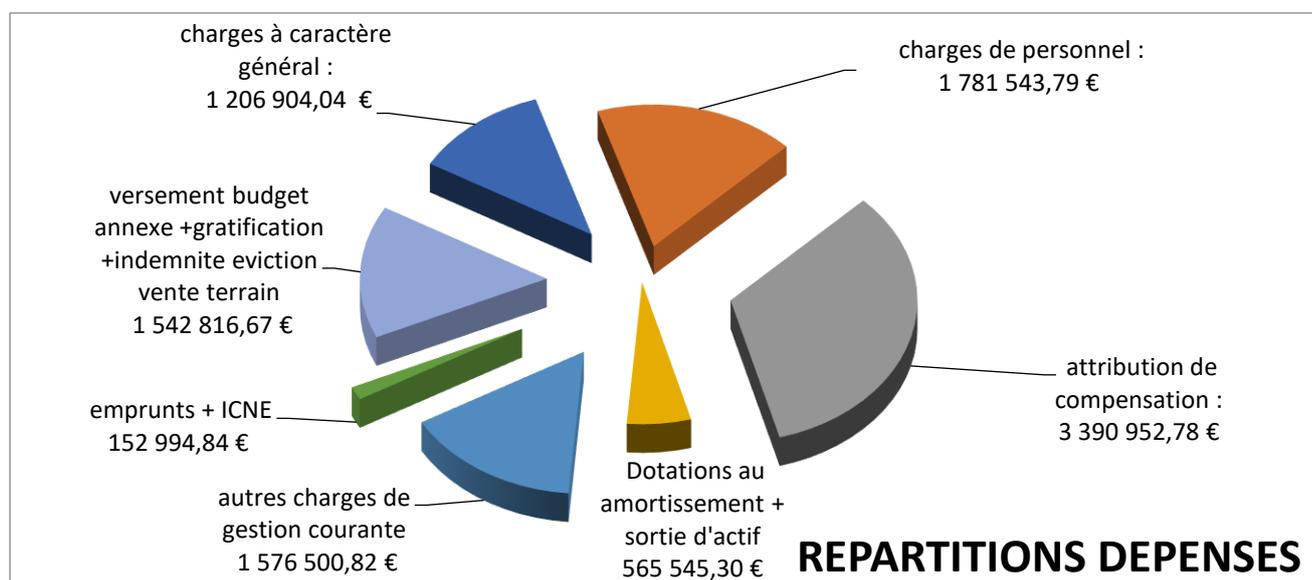
## 1. Les finances communautaires

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'année 2017 ont été adoptés à l'unanimité du conseil lors de sa séance du 13 avril 2018.

### a) Le Budget principal

#### En Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 10 217 258.24€ et les recettes 9 728 392.50€, ce qui représente **une perte de 488 865.74€.**



Reversement de fiscalité aux communes en 2017

<i>COMMUNES</i>	<i>Attribution compensation</i>
<i>Anor</i>	<b>233 835,16</b>
<i>Baives</i>	<b>-165,93</b>
<i>Eppe-Sauvage</i>	<b>4095,34</b>
<i>Féron</i>	<b>-37822,11</b>
<i>Fourmies</i>	<b>2 332 439,80</b>
<i>Glageon</i>	<b>78 968,81</b>
<i>Moustier-en-Fagne</i>	<b>515,18</b>
<i>Ohain</i>	<b>104 568,90</b>
<i>Trélon</i>	<b>135 066,75</b>
<i>Wallers-en-Fagne</i>	<b>49 795,05</b>
<i>Wignehies</i>	<b>451 667,88</b>
<i>Willies</i>	<b>-237,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 352 727,56</b>

<i>Contributions directes</i>	<i>Montants</i>
<b>Taxes foncières et d'habitation</b>	3 387 485
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises(CVAE)</b>	672 733
<b>Taxe sur les surfaces commerciales(TASCOM)</b>	356 369
<b>Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux(IFER)</b>	88 449
<b>Droits de stationnement</b>	4 986.97
<b>Taxes de séjour</b>	46 653.70
<b>TOTAL</b>	<b>4 556 676.67</b>

#### Taxe de séjour

La taxe de séjour instaurée en 2005 sur les 8 communes de l'ex CC GUIDE du Pays de Trélon, a été étendue en 2015 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Sud Avesnois.

Pour 2017, les tarifs ont été revus à la hausse pour les mettre en cohérence avec les moyennes nationales et pour tenir compte des travaux d'amélioration qui ont été engagés en 2017, principalement dans les gîtes d'OHAIN.

#### **Cette taxation dite au réel**

- est basée sur la déclaration
- n'est pas assujettie à la TVA
- est payée par les touristes
- est collectée par les logeurs
- est gérée localement par la collectivité
- est reversée à l'office de tourisme du Sud-Avesnois.

#### **Elle a pour objectif de :**

- trouver de nouveaux moyens pour pérenniser les actions en cours et en engager de nouvelles ;
- faire participer les touristes au financement du développement de la promotion touristique ;
- impliquer les professionnels ;
- en faire un outil de financement collectif du tourisme, dans une vision à long terme du développement local.

Le reversement de la taxe de séjour est réalisé en fin de chaque année au profit de l'EPIC Office de tourisme conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'année 2017, le montant de la taxe de séjour encaissée s'élève à 46653.70€ dont 8389.30€ au titre de 2016.

#### Taux de fiscalité votés pour l'année 2017

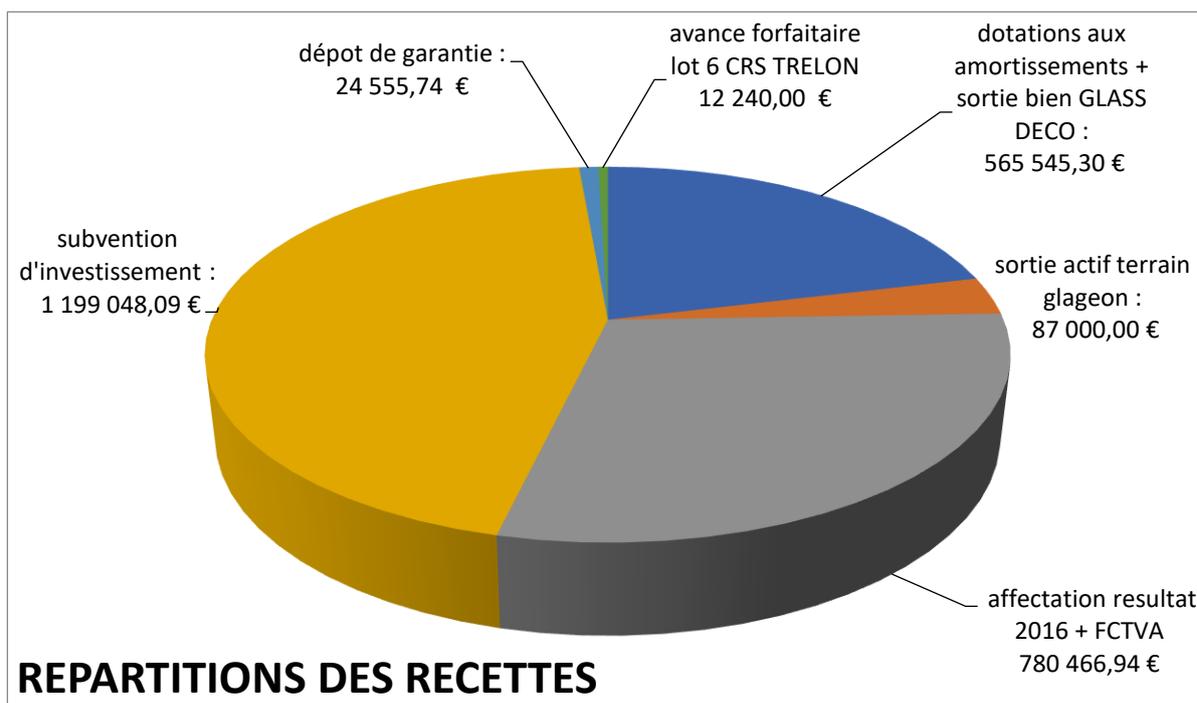
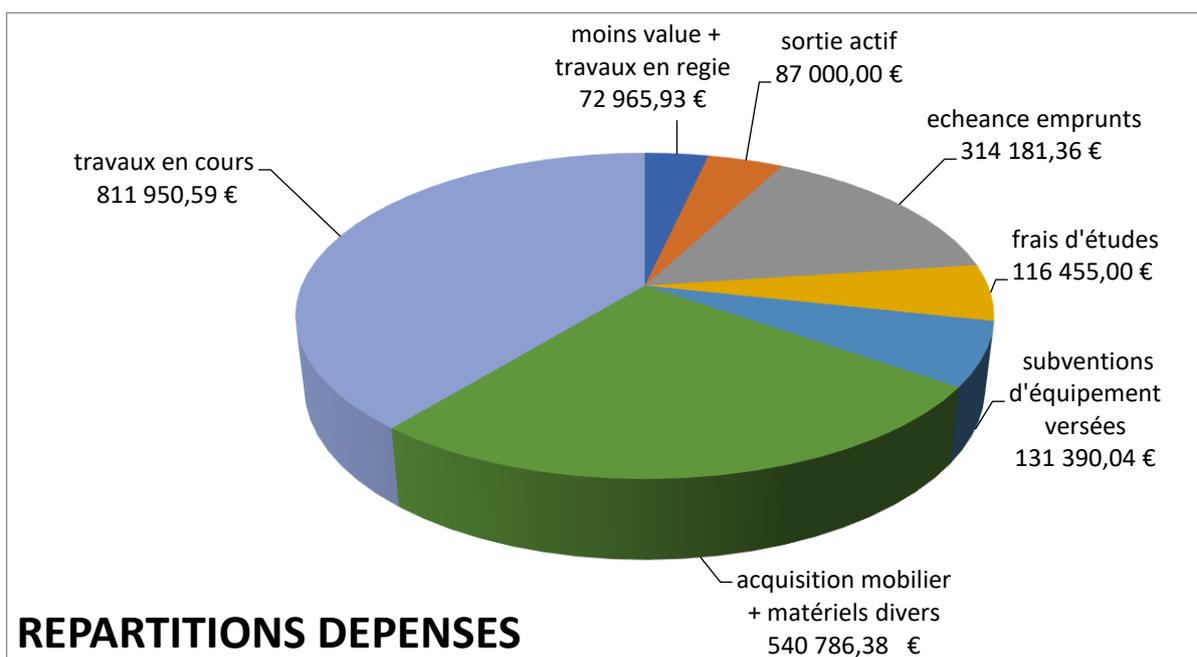
Taxe d'habitation : **11.11%**

Taxe foncier bâti : **1.13%**

Taxe foncier non bâti : **4.14%**

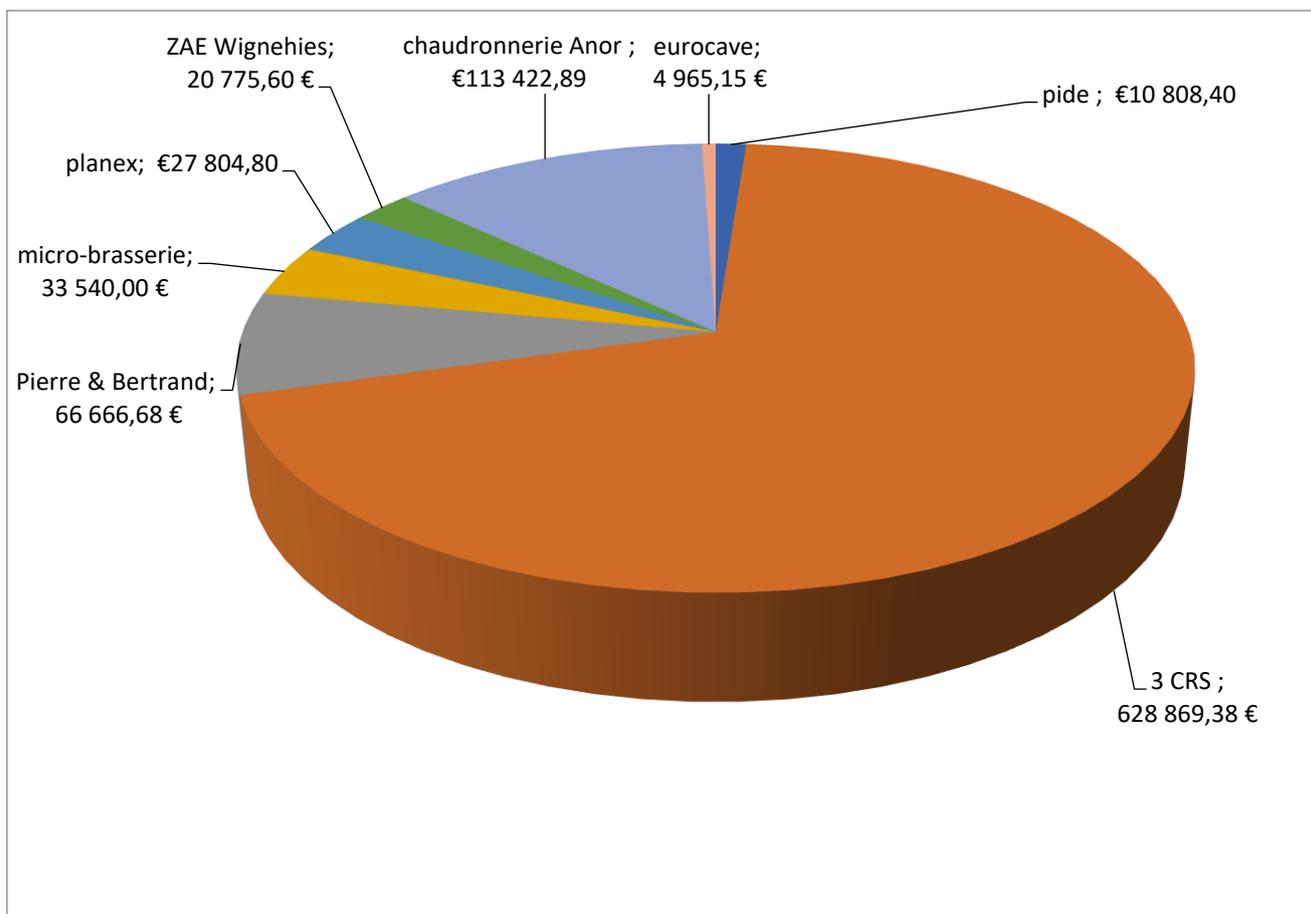
### En Investissement

Les dépenses s'élèvent à 2 346 992,81€ dont 272 263,51€ de report de l'exercice 2016 pour 2 668 856,07€ de recettes soit un bénéfice de 321 863,26 €.



Les restes à réaliser au 31 Décembre 2017 s'élèvent à 1 413 207,19€ en dépenses et 1 091 343,93€ en recettes, portant le déficit d'investissement à 457 673,51€. Le report en fonctionnement pour 2017 est donc de 1 309 320,68€.

Afin d'améliorer le bien-être des habitants et d'assurer le développement économique local, la collectivité a investi près de 1 millions d'euros suivant la répartition des principaux postes ci-dessous.



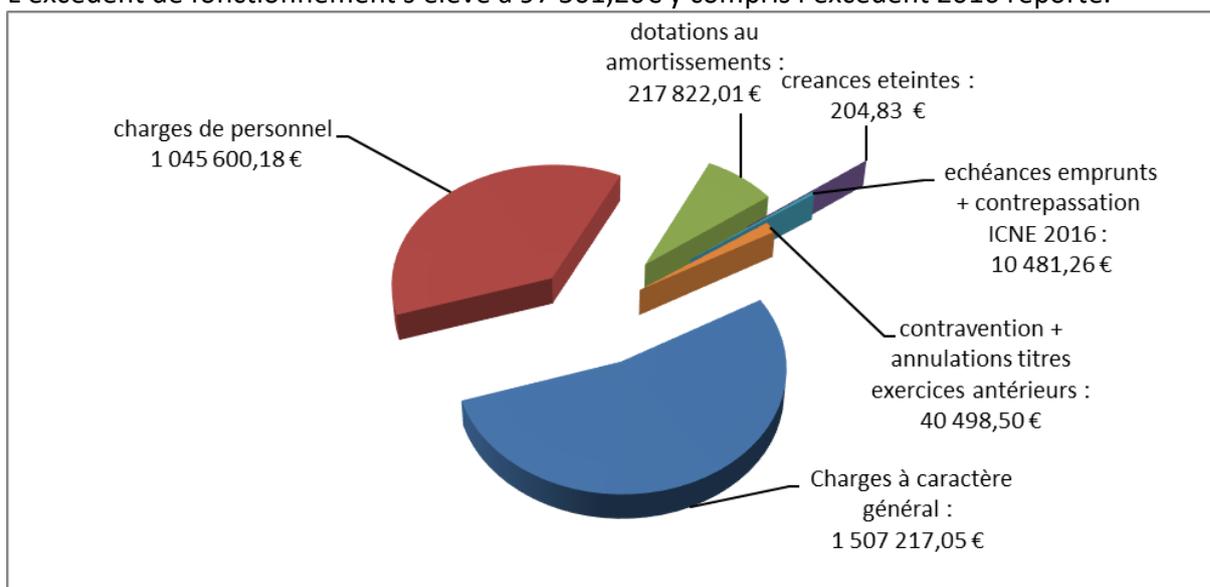
Les dépenses les plus importantes concernent les maisons de santé pluridisciplinaires d'Anor, Fourmies et Trélon qui ont été mises en service fin 2016.

## b) Le Budget annexe : Environnement

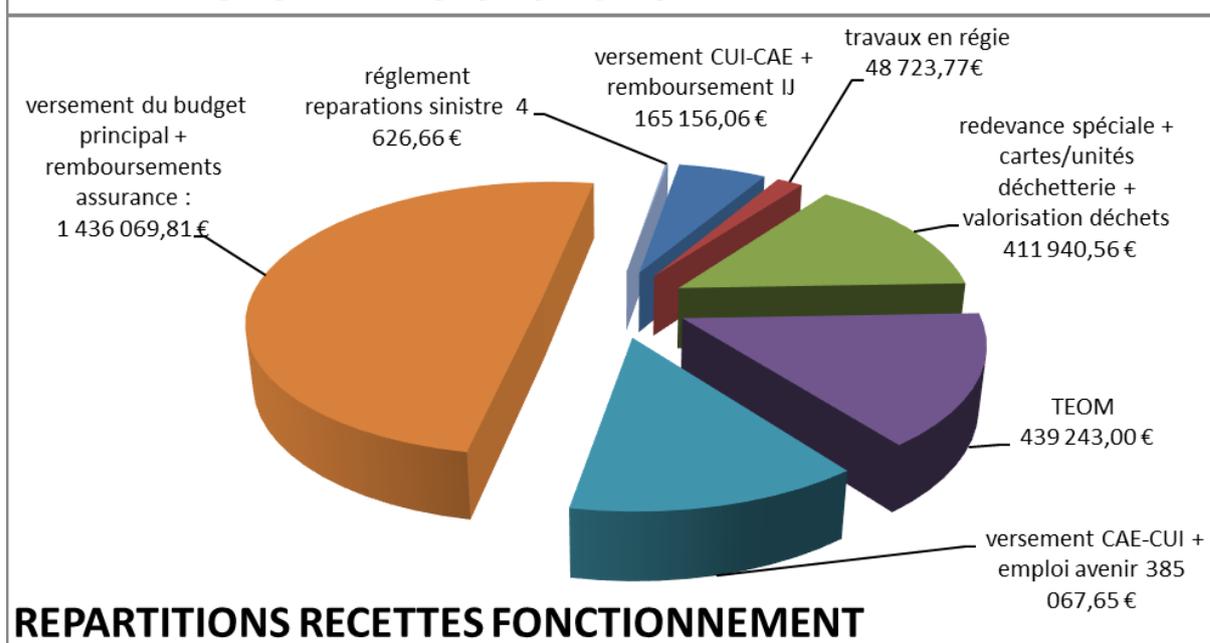
### En Fonctionnement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le traitement des déchets ménagers fait l'objet d'un budget annexe qui représente plus de 2,8 millions d'euros. Une grande partie est consacrée aux charges de personnel (38%), taux important expliqué par la gestion en régie de la collecte des déchets et des déchetteries ; l'autre poste majeur concerne le traitement des déchets recyclables et l'incinération des déchets ménagers (37%). Le budget est principalement financé par la subvention du budget principal (49,70%) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, 14%).

L'excédent de fonctionnement s'élève à 97 501,20€ y compris l'excédent 2016 reporté.



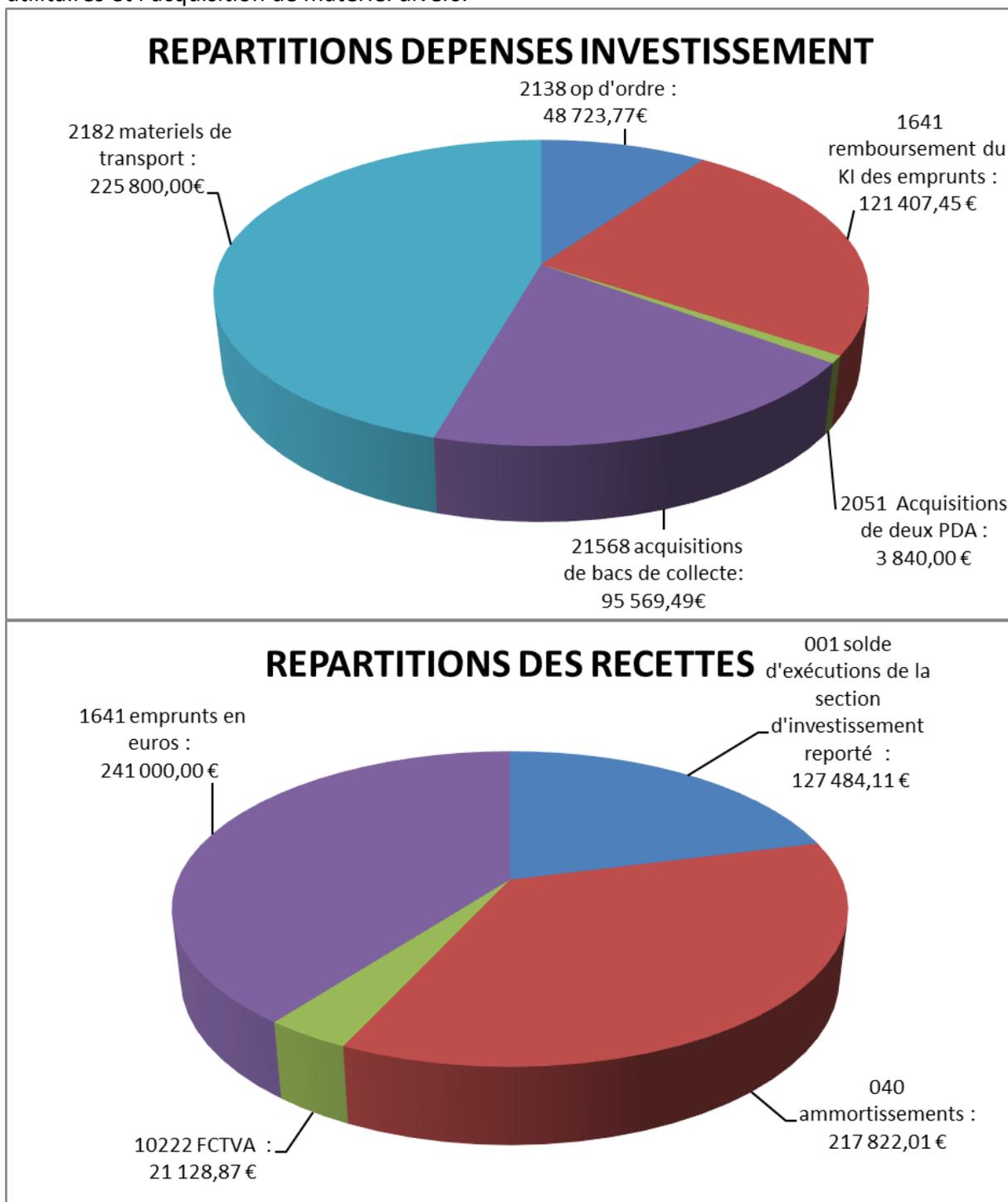
### REPARTITIONS DEPENSES FONCTIONNEMENT



### REPARTITIONS RECETTES FONCTIONNEMENT

## En Investissement

Ces dépenses comprennent essentiellement l'acquisition d'une benne et de bacs de collecte utilitaires et l'acquisition de matériel divers.



Les RAR de 2017 s'élèvent à 241 200€ en dépenses et de 0€ en recettes. En l'absence de déficit d'investissement, le solde d'exécution reporté de la section d'investissement est de 112 094,28€.

## 2. Les moyens humains

Au 31 Décembre 2017, **50** agents (tous statuts confondus) sont en position d'activités au sein des services de la Communauté de communes soit **44 ETP** (équivalent temps plein). Les ressources humaines représentent **22%** des dépenses de Fonctionnement (Budget général et Budget annexe confondus).

La filière technique est la plus représentée (80%), le service de collecte des déchets représentant la plus grande partie des effectifs :

- 83% des agents relèvent de la catégorie C (fonctions d'exécution) 2% des agents relèvent de la catégorie B
- 8% des agents relèvent de la catégorie A (fonctions de conception et de direction)
- 7% représentent des emplois d'avenir et contrats d'apprentissage.

Le nombre total de jours de formation pour les agents de la catégorie C à temps complet est de 20 jours.

### Types de formations réalisées

30% ont suivi une formation de professionnalisation

#### **Au 31/12/17**

<i>Droit Public</i>		
<i>38 agents titulaires</i>	Temps Plein	
<i>1 CDI</i>	Temps Plein	
<i>3 CDD</i>	Temps Plein	
<i>2 CDD</i>	Temps Plein	(1 à 20h et 1 à 17h50)
<i>2 CDD Accroissement temporaire d'activité</i>	Temps Plein	(+6mois)
<i>2 CDD Accroissement temporaire d'activité</i>	Temps Plein	(-6mois)
<i>Droit Privé</i>		
<i>3 contrats d'apprentissage</i>	Temps Plein	
<i>1 emploi avenir</i>	Temps Plein	

### 3. Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 A du code général des impôts, une commission intercommunale des impôts directs a été créée par délibération du 6 Octobre 2014.

Cette commission se substitue à la compétence communale des impôts directs de chaque Commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La commission est composée de 10 membres titulaires et 10 suppléants. La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI. Cette commission s'est réunie le 11 octobre 2017 afin de donner un avis sur les coefficients de localisation qui seront appliqués aux impositions locales 2018 de la taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises. La CIID n'a pas apporté de modification à la liste des parcelles affectées d'un coefficient de localisation qui lui a été transmise.

COMMISSAIRES	COMMUNES	COMMISSAIRES	COMMUNES
	COMMUNES	TITULAIRES	REPRESENTANTES
	COMMUNES	SUPPLEANTS	REPRESENTANTES
<b>CAILLEREZ</b> Gérard	Anor	<b>GUERIN</b> Régine	Anor
<b>GAUDOUX</b> Corinne	Baives	<b>CARLIER</b> Martial	Eppe-Sauvage
<b>PHILIPPE</b> André	Fourmies	<b>COLLET</b> Michelle	Féron
<b>BELOT</b> Christine	Fourmies	<b>DAQUET</b> Alain	Fourmies
<b>CHAUDERLOT</b> Bernard	Glageon	<b>NEVEUX</b> Lydie	Fourmies
<b>VIEVILLE</b> Philippe	Ohain	<b>BETREMIEUX</b> Vincent	Willies
<b>LOCUTY</b> Michel	Trélon	<b>HOUARD</b> Frédéric	Moustier-en-Fagne
<b>BLANC</b> Richard	Wallers-en-Fagne	<b>DEMEAUX</b> Martin	Trélon
<b>CLIN</b> Marcel	Wignehies	<b>SAUTIER</b> Jean-Paul	Wignehies
<b>CREPIN</b> Jacky	Clairfontaine	<b>BREBION</b> Fabrice	Wignehies

## 1. Développement économique

### a) Etat du patrimoine intercommunal

En 2017, la Communauté de communes avait en sa possession 26 sites/bâtiments économiques localisés sur les communes d'Anor, de Féron, de Fourmies, d'Ohain, de Trélon et de Wallers-en-Fagne.

Parmi ceux-ci on retrouve:

- 4 gîtes
- 2 commerces avec logement
- 2 déchetteries
- 1 aire d'accueil des Gens du Voyage
- 1 centre technique
- 3 maisons de santé (dont une occupée en partie par la poste)
- 11 usines/ateliers économiques dont 3 possèdent une habitation
- 1 pôle administratif et tertiaire (Pôle Intercommunal de Développement Economique)

Le nombre de bâtiments économiques en location à fin 2017 était de 11, le nombre de commerce de 3 et le nombre de bâtiments directement exploités par la CCSA était de 6 (déchetteries, Aire d'accueil de Gens du Voyage, gîtes et PIDE).

#### Acquisitions, ventes et locations en 2017 :

- Vente du bâtiment Blanchetiere
- Vente du bâtiment Glass Déco à Fourmies
- Location des bureaux de l'Hôtel d'entreprises (ex-Ruche d'entreprises) à compter de fin 2017

### b) Les Travaux au niveau des bâtiments

**Site Planex** : réhabilitation d'un entrepôt de 1000m<sup>2</sup> situé sur le site Planex de Fourmies en vue de le diviser en 4 entrepôts de stockage de 230m<sup>2</sup> chacun. Lancement de la mission d'œuvre et démarrage des travaux.

Une partie des travaux est réalisée en régie.

**ZA commerciale** : accompagnement du promoteur dans ses démarches et notamment dans le cadre du dossier sur l'eau.

**ZAE Fourmies** : Etudes relatives à l'installation de deux bases logistiques, des entreprises Texam et Eurocave.

**ZAE Wignehies** : Solde des études d'impact, géologique, des sols, énergie renouvelable, foncier agricole et diagnostic pollution.

### c) Le PIDE

Opérationnel depuis Septembre 2013, ce projet ambitieux de Pôle Intercommunal de Développement Economique a pour but d'offrir un véritable guichet unique dans l'accompagnement de projets à vocation économique. En effet, cette structure vise à apporter, qu'elle que soit la nature de la demande (recherche de bâtiments industriels, aide à la création d'entreprise, demande d'accompagnement au montage ou à la structuration de projet, recherche de financements accompagnement à la reprise d'activités, etc...) et qu'elle que soit la nature de l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, touristique, etc...) une réponse adaptée à l'ensemble des porteurs de projets, l'objectif étant de redynamiser le tissu économique de notre territoire.

#### Le pôle commun

L'idée développée au travers de cette réalisation consistait en un regroupement au sein d'un même bâtiment du siège de la Communauté, de la ruche d'entreprises et des professionnels de l'accompagnement de projets que sont la CCI, la CMA, Face, la BGE et Thiérache initiative.

La Communauté de Communes joue ici le rôle d'organisateur et de coordonnateur dans l'accompagnement des porteurs de projets en mobilisant les compétences des différents organismes présents et ce en fonction des besoins exprimés. La proximité et le rapprochement de ces derniers ainsi qu'avec la Communauté de Communes sont également partie intégrante de ce projet. Le But : Augmenter la coopération entre les différents partenaires du PIDE dans le but de favoriser la réussite des projets à vocation économique.

La Communauté de Communes Sud-Avesnois a donc pour vocation d'accompagner les projets de création ; pour cela elle finance 3 structures du PIDE que sont:

- **La BGE**, il s'agit d'une structure d'appui aux entrepreneurs qui accompagne les porteurs de projets dans les différentes étapes de création de leur entreprise (aide sous forme de conseils, d'étude de marché, de financement et de soutien logistique).
- **Thiérache Initiative** aide les créateurs et les entreprises à concrétiser leur projet grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur à taux zéro d'un montant de 5 000€ en moyenne.
- **FACE Thiérache**, il s'agit d'un club d'entreprises dont le rôle principal est l'accompagnement. Cette structure propose aux entreprises une assistance en matière de recrutement (élaboration de profils de poste, définition des compétences, réception et tri des candidatures, entretien de présélection). Et rappelle de ce club d'entreprises local, c'est échanger, rencontrer d'autres entreprises mais aussi partager des valeurs, être responsable et acteur sur son territoire.

#### L'hôtel d'entreprises

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la SPL Ruches d'entreprises a été placée en liquidation judiciaire. Dans le cadre de la loi NOTRE, le département a dû se désengager financièrement de la SPL ne disposant plus de la compétence développement économique.

La communauté de communes, propriétaire du bâtiment exploité par la SPL sur Fourmies, a décidé d'en reprendre la gestion sous forme d'hôtel d'entreprises de afin de poursuivre la dynamique engagée auprès des porteurs de projet.

Fin 2017, 12 entreprises occupaient l'hôtel d'entreprises ; le taux d'occupation est passé de 38 à 88% en l'espace de 4 mois.

## d) Participation aux Salons et aux Forums

### Lancement du premier Forum Entreprendre en Grande Thiérache

En partenariat avec la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS) et le Pôle Emploi de l'Aisne et de l'Avesnois, la Communauté de Communes Sud Avesnois a organisé le premier forum Entreprendre en Grande Thiérache dédié à la création et à la reprise d'entreprise. Ce forum a eu lieu le 15 juin 2017 au PIDE de Fourmies ; il avait pour vocation de réunir les différentes structures pouvant intervenir dans la vie d'une entreprise, de la création, en passant par son développement ou son évolution, pour un public de créateur et d'entrepreneurs du bassin de la Thiérache du Nord et de l'Aisne.

### Salon de l'Entreprise et du Terroir de Fourmies

Les 2 et 3 septembre 2017, la Communauté de Communes Sud Avesnois était présente au salon de l'Entreprise et du Terroir de Fourmies, et présentait un stand de promotion du tissu économique local, réalisé grâce à la contribution des entreprises du Sud Avesnois. Véritable vitrine regroupant les produits phares de 40 entreprises locales, la volonté de la CCSA était de montrer les talents et les compétences industrielles en entrepreneuriales.

### Les projets

- Travaux (réalisation d'une dalle) Chaudronneries d'Anor
- L'installation d'une boucherie bio à Ohain
- La création d'un showroom à la brasserie de Thiérache à Ohain

## e) Conseil de développement

Depuis l'assemblée générale du 17 septembre 2015, le Conseil de Développement Economique (CODEV) du Sud Avesnois est présidé par Monsieur Reynald Coppeaux. Les différents groupes de travail ne se sont pas réunis en 2017 faute de mobilisation des acteurs concernés, et en raison des nouveautés apportées par la loi NOTRE qui modifient la façon dont le CODEV est installé.

Un travail a été réalisé pour redéfinir les bases et thématiques de travail pour fédérer de nouveaux acteurs autour du CODEV. Une présentation aux membres du bureau communautaire, puis au conseil communautaire, est prévue courant 2018.

Il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2017.

## f) Schéma Directeur des Usages et Services numériques

**Une stratégie numérique régionale :** la Région Hauts-de-France s'est saisie de la question de la révolution digitale à travers sa nouvelle feuille de route numérique votée le 24 novembre 2016. Cette feuille de route inscrit le numérique au service du projet régional pour plus d'innovation, plus d'équité territoriale, plus d'emplois.

**Vers des stratégies numériques locales :** la Région incite les territoires à développer des stratégies numériques locales. Il s'agit d'inscrire le numérique de manière transversale au service du projet du territoire, de créer des synergies en mettant le numérique au service du projet de territoire et non comme un sujet en soit.

Suite au recensement des projets du territoire en 2016, portés par les collectivités, le tissu associatif et économique du territoire, la CCSA a poursuivi la réflexion. L'impact des changements apportés par le numérique dans la vie des citoyens, dans la vie professionnelle et dans la vie publique a constitué la thématique de la journée 2017. Soucieux de répondre au mieux aux attentes et aux besoins du territoire dans cette évolution, l'élaboration du Schéma Directeur des Usages et Services numériques (SDUS) territorial est l'aboutissement de cette démarche engagée pour accompagner de façon optimale le territoire et ses habitants.

L'ambition politique des élus pour leur intercommunalité est développée dans le Contrat de Ruralité au travers de six axes qui prennent en compte les acteurs et l'ensemble de la société civile. Le développement numérique proposé dans le SDUS territorial va participer à la mise en place des projets et contribuer à l'atteinte des objectifs :

→ **le numérique dans l'accès aux services publics, aux services marchands et aux soins :**

→ **le numérique dans la revitalisation des bourgs centres :**

→ **le numérique dans l'attractivité du territoire :**

→ **le numérique pour faire évoluer la mobilité**

→ **le numérique dans la transition du territoire :**

→ **le numérique, facteur de cohésion sociale**

La feuille de route du SDUS du Sud Avesnois a été élaborée à partir d'un recensement des projets communaux et associatifs réalisé en 2016, complété à l'aide de nombreux échanges avec le Club d'entreprises Connexion, l'Union Commerciale de Fourmies, les élèves ayant participé au Camp de l'Innovation en mars 2017 au Lycée Camille Claudel de Fourmies, les techniciens des différentes collectivités et partenaires institutionnels dont la Mission Numérique de la Région Hauts-de-France. Une enquête sur les usages numériques à destination des habitants et des entreprises a permis d'affiner les axes stratégiques de développement.

## 2. Objectif Blue Stone

### a) Accompagnement des entreprises

Le rôle de la Communauté de Communes Sud-Avesnois dans Objectif Blue Stone est de piloter le module développement économique. A ce titre, la CCSA, avec l'aide de Hainaut Développement, a réalisé une prospection des besoins des tailleurs de pierre et marbriers issus de la zone OBS et sur base d'une grille d'analyse des besoins.

Cette phase de prospection avait pour but de faire connaître le projet, et de faire un état des problématiques des transformateurs pour mettre au point un dispositif d'aide en toute cohérence avec les réalités du terrain. Elle s'est étendue sur 6 mois, de début-mars à début-septembre. Le dispositif d'aide quant à lui, a été validé fin septembre pour être mis en application dès novembre.

3 actions d'accompagnement ont été réalisées 2017 :

- Séance d'information sur les Aides à l'investissement à Maubeuge, le 15 novembre ;
- Séance d'information sur les Aides à l'embauche à Avesnelles, le 4 décembre ;
- Séance d'information sur les Aides à l'investissement à Soignies, 12 décembre.

### b) Carrefour Numérique Européen de la Pierre Bleue

## Du principe à l'application

L'année 2017 a été marquée par l'avancée du projet de plateforme et plus particulièrement sous la forme du Carrefour Numérique Européen de la Pierre Bleue (CNEPB), proposée par la Communauté de Communes.

Le site d'Objectif Blue Stone sera bien plus qu'un simple site de présentation du projet, ou encore un simple annuaire des transformateurs. Il sera un lieu de networking online avec un espace pro où pourront se connecter l'ensemble des acteurs de la filière ; où ils pourront réaliser du B to C, B to B mais aussi du B to G ; où des outils seront proposés pour faciliter le quotidien des tailleurs de pierre, comme un éditeur de devis ; où une veille des marchés publics sera présente pour informer au plus vite les transformateurs des opportunités. Le principe du CNEPB a été validé en Groupe de Travail CNEPB le 20 février 2017, et a permis d'enclencher la réflexion sur l'arborescence, la réalisation de fiches techniques, et enfin d'un cahier des charges.

## Les Procédures et choix du prestataire

En 2017, deux appels d'offres ont été lancés :

### 1<sup>ère</sup> procédure :

5 soumissionnaires français et 5 soumissionnaires belges ont été sollicités le 20 octobre 2018 pour ce marché. A la clôture des offres le 30 novembre, un seul soumissionnaire a déposé une offre dont celle-ci a été jugée irrégulière. La décision de non attribution du marché a été notifiée au soumissionnaire écarté le 15 décembre 2017.

### 2<sup>ème</sup> procédure :

Afin de relancer le marché, le cahier spécial des charges a été actualisé et une nouvelle demande d'avis technique d'opportunité a été formulée auprès du SPW-DGO6-Direction du Développement des Entreprises en date du 19 décembre 2017. Le marché a été relancé pour un montant de 30.000 euros HTVA sous procédure négociée sans publication préalable le 22 décembre 2017 auprès de 11 soumissionnaires belges et 11 soumissionnaires français. Ceci afin de respecter une parité transfrontalière et d'accroître les possibilités en terme d'offres correspondantes aux attentes des opérateurs du Projet OBS.

Avant la clôture des offres fixées au 28 février 2018, deux soumissionnaires belges (Webdigit & Octopix) et un soumissionnaire français (Krineos) ont déposé une offre.

Afin d'analyser les offres reçues, les opérateurs se sont réunis le 27 février 2018 lors du GT CNEPB.

Suite aux documents remis par Octopix en date du 19 mars 2018, l'offre est considérée comme régulière. Le marché a été attribué en date du 30 mars 2018 à ce dernier. La livraison du site est anticipée pour début septembre 2018.

## c) Formation Ambassadeurs de la pierre bleue

En juin 2017 ont été organisés par la CCSA, l'Office du Tourisme Sud Avesnois, la Ville de Soignies et Hainaut Développement, deux formations ambassadeurs de la pierre bleue :

le 12 juin 2017 en Avesnois, France		le 19 juin à Soignies, Belgique	
09h30	Rendez-vous des professionnels de l'accueil au MusVerre à Sars Poteries.	10h	Accueil et présentation du programme de la journée.
09h45-11h30	L'éveil pierre bleue	10h30	Visite des « Carrières du Hainaut »
12h00-13h30	Le menu pierre bleue au Château de la Motte	13h00	La dégustation locale en centre-ville

14h00-14h45	Le village pierre bleue	14h00	Circuit découverte du centre historique et de ses façades millésimées (durée : 1h)
15h00-16h00	L'immersion pierre bleue	15h00	Découverte du Pôle de la Pierre
16h10-17h30	L'expérience pierre bleue	16h30	Fin de la journée
17h30	Retour au MusVerre à Sars Poteries vers 18h00		

Ces formations avaient pour objectif de créer des ambassadeurs de la pierre bleue qui pourraient être le relais du « consommer pierre bleue locale ».

## d) Etat Budget 2017

### Etat 2017

Réalisation	Fournisseur	Dépense	Date d'acquittement	Type	Poste	Module	Poste de dépenses		Part Rest./Σ Budget Prév
							Budget au 01/10/2016	Budget au 31/12/2017	
<b>Total avec Frais de personnel</b>		<b>52 233,32 €</b>					<b>426 400,00 €</b>	<b>374 166,68 €</b>	<b>87,75%</b>
Frais de personnel semestre 1	N/A	15 948,69 €	31 mars 2017			3 & 4	185 000,00 € au 01/10/2016	169 051,31 € au 01/04/2017	
Frais de personnel semestre 2	N/A	21 265,32 €	30 septembre 2017			3 & 4	169 051,31 € au 01/04/2017	147 785,99 € au 01/10/2017	
Frais de personnel semestre 3,1	N/A	10 632,66 €	31 décembre 2017			3 & 4	147 785,99 € au 01/10/2017	137 153,33 € au 31/12/2017	
<b>Total sans Frais de personnel</b>		<b>4 386,65 €</b>							
<b>Formation Ambassadeurs du 12 juin 2017</b>		<b>1 140,00 €</b>							
Restauration	Chateau de la Lurielle LELEI	540,00 €	13 juin 2017	Services et expertises externes	Événements et réunions (y	4	11 000,00 €	9 860,00 €	89,64%
Déplacement		600,00 €	26 septembre 2017						
<b>Lancement OBS</b>		<b>539,80 €</b>	<b>16 novembre 2016</b>						
Cartons d'invitation	DEDEYSTER	280,80 €		Services et expertises externes	Activités de communication	3	4 000,00 €	3 460,20 €	86,51%
Viennoiseries	La grange aux	259,00 €							
<b>Frais de déplacement</b>		<b>1 472,95 €</b>							
Voiture personnel d'agent		60,10 €	3 mai 2017	Mission	Frais de déplacement et d'hébergement	3 et 4	21 500,00 €	20 027,05 €	93,15%
Voiture personnel d'agent		37,50 €	3 mai 2017						
Voiture personnel d'agent		208,85 €	25 juillet 2017						
Voiture de structure		1 166,50 €	18 juillet 2017						
<b>Equipement</b>		<b>1 150,00 €</b>	<b>24 février 2017</b>						
Ordinateur + licence pack office	TEMIR INFOR	1 150,00 €		Depenses d'équipement	matériel et logiciels informatiques	3	1 500,00 €	350,00 €	23,33%
<b>Formation et coaching</b>		<b>83,90 €</b>							
Restauration atelier n°1	Flunch	35,90 €	15 novembre 2017	Services et expertises externes	Événements et réunions (y	3	53 000,00 €	52 916,10 €	99,84%
Restauration atelier n°2	Four à Bois	48,00 €	4 décembre 2017						

## 3. Economie touristique

### a) Office de tourisme du Sud-Avesnois

En 2017, l'Office du tourisme Sud-Avesnois s'est investi dans le projet de rapprochement entre l'OTSA et l'Ecomusée de l'Avesnois. Ensemble, ils ont entrepris un travail collaboratif et de mutualisation des compétences, avec une présence commune sur les salons touristiques mais également sur la commercialisation des prestations de groupe.

Le rapprochement entre les deux structures s'inscrit dans une démarche volontariste à la fois transfrontalière et transrégionale, dans la perspective de partage de lieux communs répondant à la démarche « OT du futur ».

### b) Les Gîtes

En 2017, les recettes pour les 4 gîtes de la CCSA se sont élevées à un peu plus de 37.200 € contre 30.900 € en 2016. L'objectif fixé de 34.000 € a été largement atteint.

Cette augmentation se justifie principalement par la création de deux gîtes fictifs, (réunion des deux gîtes sur chaque site), d'une capacité de 12 personnes à Wallers en Fagne en janvier 2017 et de 9 personnes à Ohain en septembre 2017. Cette expérience a largement porté ses fruits.

Concernant les gîtes d'Ohain, ils ont été régulièrement loués par des entreprises extérieures au territoire tout au long de l'année, particulièrement le gîte 4858 qui est le plus grand des deux. Le gîte fictif, commercialisé seulement en septembre, n'a été concerné que par deux locations.

A noter que l'ouverture d'une boucherie charcuterie bio au RDC de l'immeuble, est venue compléter l'offre marchande de la commune.

Des travaux et aménagements ont été effectués :

- Mise en peinture de la façade
- Installation de boîtiers à clés à l'extérieur pour répondre aux arrivées tardives ou aux départs très matinaux
- Divers interventions à l'intérieur des gîtes : (porte de placard-éclairage-barrière enfant...)

Concernant les gîtes de Wallers-en-Fagne, les locations tous gîtes confondus ont vu une augmentation de + de 30 % en 2017 avec une stabilité des locations du gîte 4810, une baisse pour le 4811 et une forte demande pour le gîte fictif qui connaît un succès croissant.

A noter que les locations sont le plus souvent de courtes durées.

Pour rappel l'aménagement des gîtes a permis le renouvellement de la labellisation « Tourisme handicap » en décembre 2016.

Travaux réalisés :

- Installation de cumulus individuels pour chacun des deux gîtes
- Remise à la norme du circuit de chauffage
- Réparation et modification de la chaudière
- Nettoyage des terrasses sur l'arrière.

## 4. Ruralité



Suite à la première Journée de la Ruralité en mars 2016 et à la candidature auprès des services de l'Etat, la CCSA a été retenue et a signé le 10 février 2017 le premier Contrat de Ruralité du Département du Nord.

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, cet outil coordonne et structure les politiques

publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

À partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat-cadre accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Chaque année, l'Etat s'engagera financièrement auprès du territoire et ses collectivités sur une programmation annuelle de projets définie sous forme de convention financière. La programmation 2017 reprend :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat Contrat de Ruralité	Part autres financeur
Accès aux services	Réhabilitation de la bibliothèque d'Anor en Complexe Multi-activités	ANOR	1 790 381,84	478 474,89	220 000,00	1 091 906,95
	Création d'une micro-crèche	TRELON	550 000,00	110 000,00	93 972,00	346 028,00
Revitalisation des centres bourgs	Création d'un Pôle d'activités multiculturelles	EPPE-SAUVAGE	151 067,08	42 259,36	52 144,47	56 663,25
	Réhabilitation de commerces en centre-ville	FOURMIES	165 680,82	95 680,82	70 000,00	
	Café associatif	FERON	7 000,00	2 100,00	4 900,00	
Attractivité	Développement d'une offre immobilière tertiaire	CCSA (action reprogrammée en 2018)	102 130,00	56 500,00	30 630,00	15 000,00
	Zone d'Activité Economique Fourmies Jeanne III	CCSA	phase 1 : 450 000,00	230 000,00	220 000,00	
	Conversion ex Chaudronneries	CCSA	130 000,00	65 000,00	39 000,00	15 000,00
Mobilités	Aménagement des locaux de la Plateforme Mobilité Sud-Avesnois	FOURMIES	36 977,00	21 477,00	15 500,00	
Transition écologique	Création d'un nouveau restaurant scolaire (Filière Bois)	TRELON	542 725,00	108 545,00	55 000,00	379 180,00

Le comité de pilotage du Contrat de Ruralité a été installé le 13 juin 2017 et un second s'est réuni le 11 décembre 2017 pour le suivi des projets et des crédits.

## 5. Maisons de santé



Dans un **contexte de crise de la démographie médicale** et **d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins**, les élus et les professionnels de santé du territoire Sud Avesnois, après un large travail de concertation, ont arrêté un **schéma d'implantation de 3 maisons de santé pluridisciplinaires** à Anor, Fourmies et Trélon, offrant ainsi, un accès aux soins de proximité au plus près des populations.

Le projet réalisé, au sein des maisons de santé du territoire, permet, dans un cadre d'exercice libéral, le **regroupement des professionnels médicaux et paramédicaux**. Cette forme d'organisation est l'un des  **moyens de maintenir une offre de santé de premier recours suffisante, moderne et de qualité organisée autour du patient**.

L'objectif est d'offrir une grande **accessibilité horaire**, une **coopération effective entre les professionnels** et un **meilleur équilibre entre vie personnelle et cadre d'exercice des professionnels**.

En effet, pour **attirer de nouveaux professionnels** et répondre au **problème de désertification médicale** qui soulève **l'inquiétude légitime des populations**, le territoire du Sud Avesnois peut aujourd'hui **se présenter sous ses meilleurs atouts** : une **organisation nouvelle et structurée des professionnels libéraux autour des projets de santé validé par l'Agence Régionale de Santé**, des **locaux adaptés aux nouvelles conditions d'exercice** grâce à la réalisation de **3 maisons de santé en réseau, plus celle de Wignehies en organisation dispersée**, des **équipes de professionnels constituées** sur chacun des sites, **3 Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires créées**, un **système d'information partagé** commun et des **équipements de télé-médecine** qui offriront une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui et notamment sur le territoire Sud Avesnois.



A découvrir la vidéo de présentation du projet :  
<https://www.youtube.com/watch?v=5xyLa-K9FHQ>



**Inauguré le 28 octobre 2017**, après une dizaine de mois de fonctionnement, **ce projet est une réussite aux yeux de tous** :

- **l'accompagnement financier de l'ensemble des partenaires a permis d'obtenir 60 % de subventions et d'aides** soit 2.8 millions d'euros et 1 million de FCTVA,
- **l'équilibre entre des loyers attractifs pour les professionnels de santé et la capacité de remboursements des**

**emprunts contractés par la CCSA est réalisé ainsi que celui relatif au fonctionnement des 3 maisons de santé,**

- **l'investissement communautaire a permis d'injecter dans l'économie locale plus de 5,5 millions d'Euros** (25 des 27 entreprises attributaires des marchés sont implantées à moins de 50 kms de Fourmies dont 8 à l'intérieur du territoire communautaire).
- Par ailleurs et compte tenu de la volonté des élus, les 3 chantiers ont également permis **la réalisation de 4.175 heures d'insertion pour 30 personnes** grâce aux clauses d'insertion insérées dans les marchés publics,
- **36 professionnels de santé sont aujourd'hui installés** dans les 3 maisons de santé et disposent de baux professionnels (8 à Anor, 17 à Fourmies et 11 à Trélon),
- **le taux d'occupation sur les 3 maisons de santé est de 81 % de taux d'occupation** (88 % pour Anor, 75 % pour Fourmies et 83 % pour Trélon)
- **3 Sociétés Interprofessionnels de Soins Ambulatoire ont été créées et bénéficient aujourd'hui de dotations de la CPAM du Hainaut,**
- **Enfin une mission de coordination va permettre l'animation et le développement des projets de santé et de la coopération entre l'ensemble des professionnels de santé.**

A découvrir le livret des 3 maisons de santé mise en ligne par la Fédération des Maisons de Santé Nord : <https://fr.calameo.com/read/0053628980bbb05fe90f9>

## 6. Aire d'accueil des Gens du Voyage

L'ex Communauté de Communes Action Fourmies et Environs s'est dotée de la compétence « Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage » en assurant la maîtrise d'ouvrage de cette opération et sa gestion.

Cette compétence qui incombait à la ville de Fourmies (les aires d'accueil ne concernent que les communes de plus de 5000 habitants) a été transférée au niveau intercommunal dans le but d'associer les communes de Wignehies, Féron et Anor, qui, compte tenu de leur proximité à la ville, sont soumises également à la question de l'accueil des gens du voyage.

Cette aire d'accueil, qui se situe rue Marceau Batteux, ZA La Marlière à Fourmies (à proximité de la déchetterie), est composée de 12 emplacements. Chaque emplacement peut accueillir 2 caravanes ce qui porte la capacité d'accueil maximale de l'infrastructure à 24 caravanes.

Chaque emplacement dispose d'un branchement eau et électricité et chaque branchement est accordé à un sous compteur qui permet au gestionnaire de demander le remboursement des consommations aux familles.

Deux blocs sanitaires sont mis à disposition (l'un des blocs peut accueillir les personnes à mobilité réduite). Un troisième bloc accueille le bureau du gardien et le local technique (compteurs individuels et rangement matériel).

Cette aire d'accueil a ouvert ses portes le 26 Janvier 2009, la gestion avait été confiée à une société privée (Vest a) mais depuis le 30 janvier 2012 la gestion de l'aire d'accueil se fait en régie.

### Fermeture annuelle 2017 :

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Fourmies a été fermée:

- Du samedi 15 avril 2017 au dimanche 14 mai 2017 inclus
- Du samedi 12 aout 2017 au dimanche 10 septembre 2017 inclus.

### Travaux 2017 :

- Fin des travaux d'isolation des portes et des toitures des blocs sanitaires des familles
- Réparations diverses au niveau des sanitaires
- Installation de douches supplémentaires

### BILAN FINANCIER 2017

BILAN FINANCIER 2017 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES			
dépenses	montant	recettes	montant
Eau	2 178,91	Droits de place et remboursement fluides	4 986,97
Electricité	6 037,74	Subvention AGA	29 094,81
Vêtements de travail	388,00		
Fournitures d'entretien et petit équipement	273,40		
Fournitures administratives	72,00		
Travaux terrain	-		
Travaux bâtiment	3 545,47		
Frais déplacement	23,57		
Charges de personnel	30 475,58		
Charges d'administration générale	2 750,00		
<b>TOTAL</b>	<b>45 894,67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 081,78</b>
<b>bénéfice</b>		<b>perte</b>	<b>11 812,89</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 894,67</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 894,67</b>

- TAUX D'ENCAISSEMENT 2017 : **100 %**

- ACTES DE VANDALISME RECENSES : **0**

## 7.Services techniques

### a) Service Insertion

**ACI** : La Communauté de Communes Sud-Avesnois a signé une convention pluriannuelle avec la DIRECCTE dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique pour la période 2015-2017. Les

effectifs des ACI sont définis en Equivalents Temps Plein (ETP). En 2016, les effectifs étaient de 32.66ETP, en contrat à durée déterminée d’insertion (CDDI).

L’EPCI porte trois Ateliers Chantiers d’Insertion (ACI) intervenant dans les domaines de l’entretien d’espaces vert, de la restauration du patrimoine et du bâtiment. Chaque brigade bénéficie d’un encadrant technique à temps plein, et d’un référent socioprofessionnel pour l’accompagnement de l’ensemble des publics concernés (gestionnaire des ACI). Les personnes recrutées bénéficient d’un CDDI de 4 mois à 26h/semaine. Le renouvellement est défini en fonction des étapes de parcours de la personne.

La Communauté de Communes garantit aux personnes intégrant les ACI de bénéficier d’un parcours accompagné, notamment dans le cadre de leur projet professionnel et dans leurs démarches de formation et de qualification. Pour ce faire, les partenaires socioprofessionnels sont mobilisés régulièrement.

### Les financeurs des ACI

Outre la convention pluriannuelle de financement de la DIRECCTE, la Communauté de Communes répond annuellement à l’appel à projets du Département dans le cadre du Plan Départemental d’Insertion, sur l’axe « remobilisation professionnelle ».

Certaines prestations en bâtiment auprès des collectivités sont également facturées, permettant d’établir un budget constructif.

### Interventions des ACI

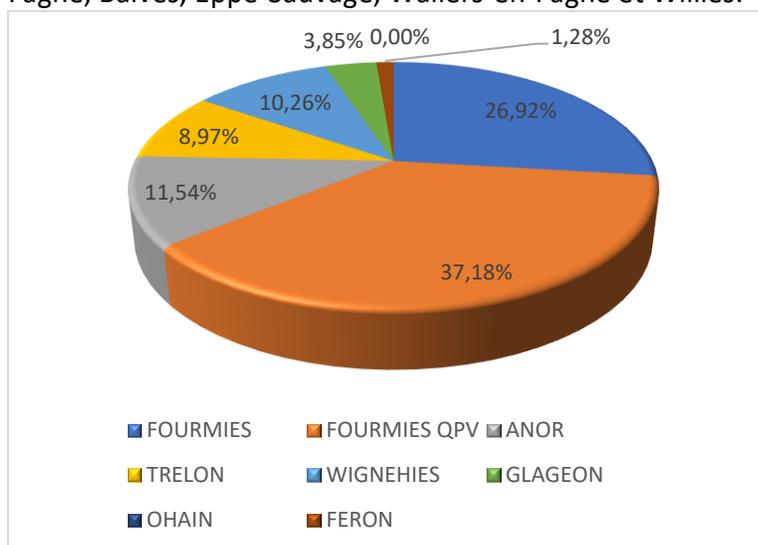
Les interventions sont portées sur les espaces verts et le patrimoine sur le territoire intercommunal pour un nombre d’heures s’élevant à 56 790 heures au total, soit 31,20 ETP.

La Brigade Environnement intervient sur les communes d’Anor, Fourmies, Féron et Wignehies.

La Brigade Patrimoine intervient également sur les communes d’Anor, Fourmies, Féron et Wignehies.

La Brigade Espaces Vert et Petit Patrimoine intervient sur les communes de Trélon, Glageon, Ohain, Moustier-en-Fagne, Baives, Eppe-Sauvage, Wallers-en-Fagne et Willies.

RÉPARTITION		PAR	
COMMUNES			
Communes	%	Nbre pers.	
<b>FOURMIES</b>	<b>26,92%</b>	<b>21</b>	
<b>FOURMIES QPV</b>	<b>37,18%</b>	<b>29</b>	
<b>ANOR</b>	<b>11,54%</b>	<b>9</b>	
<b>TRELON</b>	<b>8,97%</b>	<b>7</b>	
<b>WIGNEHIES</b>	<b>10,26%</b>	<b>8</b>	
<b>GLAGEON</b>	<b>3,85%</b>	<b>3</b>	
<b>OHAIN</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	
<b>FERON</b>	<b>1,28%</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>78</b>	



**Contrats aidés :** La Communauté de Communes Sud Avesnois recrute des personnes en CAE/CUI dans les différents services de la collectivité. Ces personnes dépendent du service insertion et son accompagnées dans leurs démarches socioprofessionnelles.

Maisons de santé : 4185 h de ménage.

Service environnement : 5576,44 heures

Agent entretien du PIDE : 1047 heures.

Electricien : 1645 heures.

Agent entretien gîtes : 2114 heures.

Agent entretien services techniques : 8265 heures.

Agent administratif : 609 h.

**La fin des contrats aides a impacté la Communauté de Communes à compter du dernier trimestre 2017.**

### b) Service Festivités

Pour les festivités, la mise à disposition du matériel de fête (tables d'intérieur, chaises, ensemble kermesse, podiums, chapiteaux, barrières de sécurité etc...) a représenté 15 463,25 heures au profit des communes et des associations locales.

### c) Service sérigraphie/signalétique

La Communauté réalise pour les communes et associations des lettrages autocollants pour calicots (panneaux, plaquettes plastifiées) représentant 2 283 heures et générant une recette de 19 809,10 euros.

### d) Transport des denrées pour les Restos du cœur

Transport de denrées pour les Restos du cœur : 406 Heures et 58 transports ont été consacrés à l'approvisionnement du centre de Rousies et à l'acheminement dans les centres de distribution communaux.

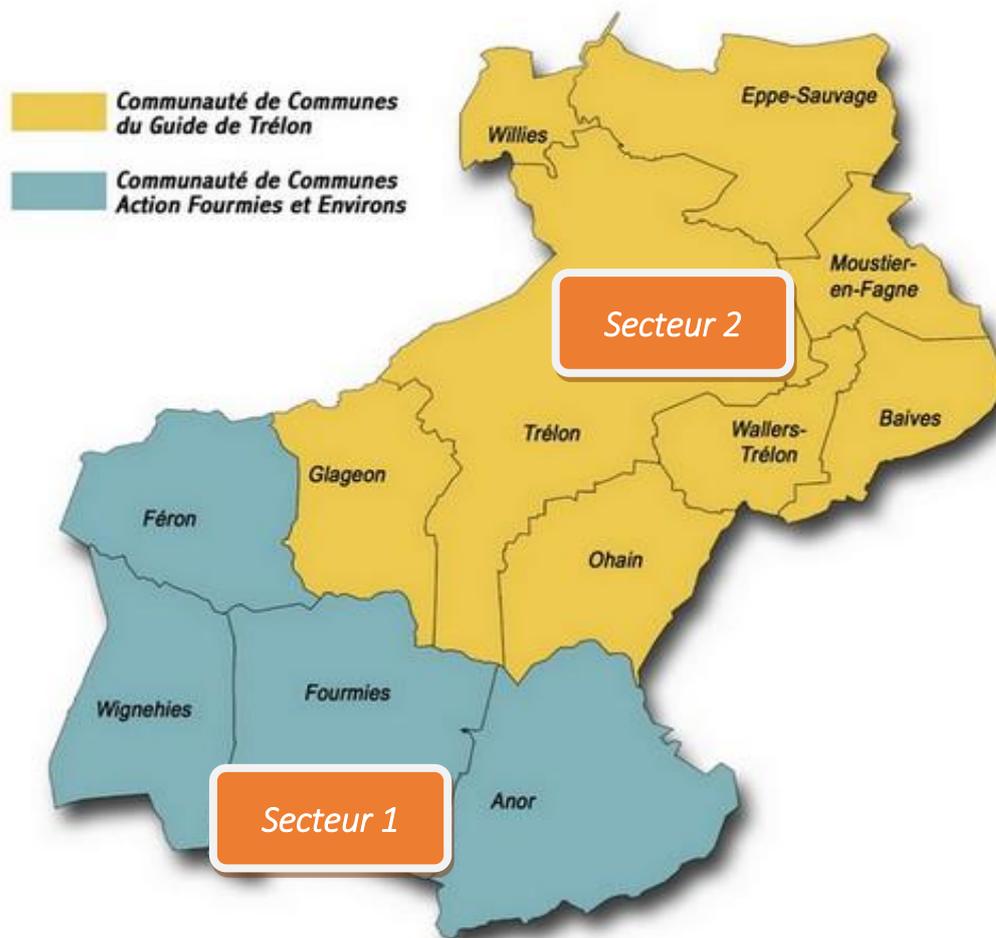
## 8. Environnement



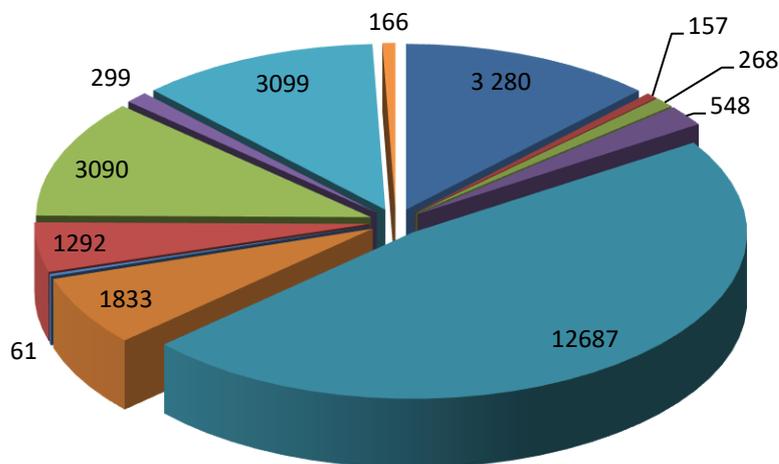
### a) La collecte des déchets sur le territoire

#### Territoire desservi

L'élimination des déchets fait partie des compétences de la communauté de communes Sud-Avesnois.



## REPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNE



## EQUIPEMENTS

ANOR 3 280 hab.  
 EPPE SAUVAGE 268 hab.  
 FOURMIÉS 12 687 hab.  
 MOUSTIER EN FAGNE 61 hab.  
 TRELON 3 090 hab.  
 WIGNEHIES 3 099 hab.

BAIVES 157 hab.  
 FERON 548 hab.  
 GLAGEON 1 833 hab.  
 OHAIN 1 292 hab.  
 WALLERS EN FAGNE 299 hab.  
 WILLIES 166 hab.

**Total 26 780 hab.**

**Secteur 1 = 19 614 habitants**

**Secteur 2 = 7 166 habitants**

• **Secteur 1**



Le bac de tri pour les EMR\*  
 Collecté chaque semaine



Le verre apport volontaire



Le bac des ordures ménagères  
 Collecté chaque semaine

**Le verre collecté en apport volontaire :**

- 7 conteneurs à verre de 3 m3 enterrés
- 31 conteneurs à verre de 3 m3 semi-enterrés
- 20 conteneurs aériens

Soit au total 58 conteneurs mis en place sur les 4 communes ANOR FOURMIES FERON WIGNEHIES

- **Secteur 2**



**Bac de collecte  
Emballages**

Collecté en alternance  
avec les O.M

\*Emballage Ménager Recyclable



**Bac de collecte  
Verre**

Collecté en alternance avec les  
O.M



**Bac ordures ménagères**

Collecté chaque semaine  
mise en place en octobre 2017

### **TYPES DE BACS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE**

#### SECTEUR 1

#### **Type de bac mis en place pour la collecte des déchets Om\* et CS\* Verre**

Nombre de bacs de 140 L OM en place 3520 bacs

Nombre de bacs de 180 L OM en place 2849 bacs

Nombre de bacs de 240 L OM en place 1748 bacs

Nombre de bacs de 340 L OM en place 260 bacs

Nombre de bacs de 750 L OM en place 183 bacs

**Soit un total de 8 460 Bacs**

Nombre de bacs de 140 L Recyclable en place 96 bacs

Nombre de bacs de 180 L Recyclable en place 6182 bacs

Nombre de bacs de 240 L Recyclable en place 133 bacs

Nombre de bacs de 260 L Recyclable en place 1199bacs

Nombre de bacs de 340 L Recyclable en place 368 bacs

**Soit un total de 7 980 Bacs**

**Soit un total de 16 440 bacs sur toute la collectivité**

**\*Bacs Om pour la collecte des ordures ménagères, bac CS pour la collecte sélective**

#### SECTEUR 2

Les foyers et commerces sont équipés d'un bac pour la collecte du verre et d'un bac pour la collecte des emballages repartis de la façon suivante en fonction du nombre de personnes dans le foyer ou de la taille du commerce :

Bacs de 120 L (verre) = 2 438

Bacs de 180 L = 2 170

Bacs de 240 L = 27

Bacs de 260 L = 356

Bacs de 340 L = 271  
 Bacs ordures ménagères  
 Bacs de 180 L = 2 176  
 Bacs de 240 L = 25  
 Bacs de 260 L = 346  
 Bacs de 340 L = 273

## FREQUENCE DE COLLECTE

### SECTEUR 1

Lundi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Lundi 1 véhicule en collecte Sélective	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
Mardi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
Mardi 1 véhicule en collecte Sélective	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
Mercredi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	AnorSecteur 1 OM AnorSecteur 2 OM
Mercredi 1 véhicule en collecte sélective	De 06 h 00 à 14h45	Anor Secteur 1 1R
Jeudi 2 véhicules en collecte OM	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 OM Wignehies Secteur 2 OM
Jeudi 2 véhicules en collecte	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 R

### SECTEUR 2

Collecte des O.M. chaque jour + emballages ou verre en alternance chaque semaine

<b>LUNDI</b>	A partir de 6 h 00	GLAGEON S1 +établissements soumis à la redevance spéciale
<b>MARDI</b>	A partir de 6 h 00	TRELON (1 <sup>er</sup> secteur)
<b>MERCREDI</b>	A partir de 6 h 00	TRELON (2 <sup>ème</sup> secteur)
<b>JEUDI</b>	A partir de 6 h 00	OHAIN + établissements soumis à la redevance spéciale
<b>VENDREDI</b>	A partir de 6 h 00	GLAGEON S2+ la Fagne

## b) Tri et recyclage

### RESULTAT DU TRI (hors verre) EXPEDIE AUX FILIERES DE REVALORISATION

#### EN TONNES PAR MOIS ET PAR FLUX

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc	TOTAL
Refus de tri	1.600	12.89	9.800	6.070	4.440	5.640	13.140	28.330	11.900	8.850	12.220	13.920	128.800
EMR 5.02(*)	24.000	23.300	24.380	8.360	9.360	3.900	15.360	14.250	16.810	8.590	9.250	5.400	162.960
JRM 1.11 (*)	10.600	10.160	12.420	9.000	9.100	12.000	15.260	13.50	19.170	7.360	8.260	6.740	133.320
GDM 1.02 (*)	11.300	12.000	10.000	10.000	12.000	10.370	25.890	29.360	32.560	21.360	28.560	11.020	214.798
Acier	3.200	2.420	3.280	2.300	2.080	1.500	2.500	2.620	2.040	1.080	1.400	1.220	24.340
Aluminium										1.250	0.980	1.596	3.826
Film	0.490	0.540	0.435	0.220	0.231		0.340	1.248	0.356	0.861	0.342	0.971	6.030
PEHD	4.520	5.900	3.040	0.750	0	1.250	0	0	0	5.690	4.690	6.660	32.500
PET clairs	12.360	15.260	6.430	5.250	7.850	5.300	7.800	6.250	7.190	11.250	9.560	9.250	103.750
PET foncés	0.500	0.320	0.380	6.240	3.250	5.390	0	0	0	0	0	0	16.080
Tétra brique	0.500	1.000	0.490	0	1.060	0	0	0	0	5.150	2.590	2.200	12.990
Verre	0	0	248.460	0	0	236.500	0	0	241.400	0	0	230.460	956.820

Les tonnages ci-dessus sont ceux qui ont été expédiés sur le centre de tri de la société SITA à Anzin pour le secteur 1 et Recyclage des Vallées à Hautmont pour le secteur 2.

(\*) Les papiers journaux magazines sont triés en deux catégories JRM et GDM.

**JRM journaux magazines**

**GDM gros de magasin**

**EMR : Emballages Ménagers Recyclables**

## Récapitulatif pour les recyclables (hors verre)

par an et par habitant

<i>Matériaux</i>	Tonnages 2017 CCSA	Poids par an/hab	recyclés
<b><i>Refus de tri</i></b>	128.000	4.864 kg	<b>incinérés</b>
<b><i>EMR*</i></b>	162.960	6.191 kg	<b>oui</b>
<b><i>JRM</i></b>	133.320	15.065 kg	<b>oui</b>
<b><i>G.D.M</i></b>	214.798	8.160 kg	<b>oui</b>
<b><i>Acier Eco emballage</i></b>	24.340	0.925 kg	<b>oui</b>
<b><i>Aluminium</i></b>	3.826	0.145 kg	<b>oui</b>
<b><i>PEHD bouteilles</i></b>	32.500	1.235 kg	<b>oui</b>
<b><i>PET Clair bouteilles</i></b>	103.750	3.942 kg	<b>oui</b>
<b><i>PET foncés bouteilles</i></b>	16.080	0.611 kg	<b>oui</b>
<b><i>Tétra Briques</i></b>	12.990	0.494 kg	<b>oui</b>
<b><i>Film Plastique</i></b>	6.030	0.224 kg	<b>oui</b>

## TONNAGES TRIES (sans les refus de tri) EN 2017

*En kg/an/hab*

<i>Matériaux</i>	Tonnages 2017 CCSA	Moyenne région Nord Pas De Calais (données 2012)
<b><i>EMR</i></b>	6.191 kg	<b>7.62 kg</b>
<b><i>JRM - GDM</i></b>	23.225 kg	<b>20 kg</b>
<b><i>Acier</i></b>	0.925 kg	<b>3 kg</b>
<b><i>Aluminium</i></b>	0.145 kg	<b>0.10 kg</b>
<b><i>Bouteilles Plastiques</i></b>	4.788 kg	<b>5.62 kg</b>
<b><i>Tétra Brique</i></b>	0.494	<b>Non renseigné</b>
<b><i>Verre</i></b>	36.49 kg	<b>28.63 kg</b>

## c) Tonnage collecté

### Emballage

#### **TOTAL COLLECTE EN TONNES**

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
SECTEUR 1	67.680	74.360	78.660	60.940	71.220	75.900	64.000	64.860	74.100	65.140	57.120	53.660
SECTEUR 2	25.220	19.600	20.660	21.560	31.200	19.560	19.340	21.960	22.120	31.880	26.620	25.340
<b>TOTAL</b>	<b>87.900</b>	<b>94.060</b>	<b>99.320</b>	<b>82.500</b>	<b>102.420</b>	<b>95.460</b>	<b>83.340</b>	<b>96.220</b>	<b>96.220</b>	<b>97.020</b>	<b>83.740</b>	<b>79.000</b>

**TOTAL GENERAL = 1 089.80 tonnes soit 43.02 kg/an/hab**

### Verre

#### **TOTAL COLLECTE EN TONNES**

SECTEUR 1 : le verre est collecté en apport volontaire, des conteneurs sont répartis sur différents points du territoire.

SECTEUR 2 : le verre est collecté en porte à porte en alternance avec les emballages une semaine sur deux.

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
SECTEUR 1												
SECTEUR 2												
<b>TOTAL</b>			<b>248.460</b>			<b>236.500</b>			<b>241.400</b>			<b>230.460</b>

**TOTAL GENERAL = 956.820 tonnes soit 36.49 kg/an/hab**

## Ordures Ménagères

### RESULTATS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EXPEDIEES A L'INCINERATION - EN TONNES

Les ordures ménagères sont transportées à l'incinération au SMIAA de Maubeuge

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	déc
<b>TOTAL de la CCSA</b>	607	577	687	556	662	645	624	691	630	702	574	636

**TOTAL GENERAL = 7 595 tonnes soit 280.73 kg/an/hab**

## TONNAGES COLLECTES

	Tonnages collectés
	<b>26 780 habitants</b>
EMBALLAGES	1 089 T
VERRE	957 T
<b>Total du tri</b>	<b>2 046 T</b>
Ordures Ménagères	7 595 T
<b>Total ensemble des déchets ménagers</b>	<b>9 641 T</b>
Performance par habitant	Emballages = 43.02 kg/an/hab Verre = 36.90 kg/an/hab O.M = 280 kg/an/hab

## RECAPITULATIF POUR L'ANNEE 2017

### **Pour le tri :**

- **1 089 tonnes** d'emballages ménagers recyclables + journaux et magazines – **128 tonnes** de refus de tri = **961 tonnes**
- **957 tonnes** de verre

**1918 tonnes ont été valorisées.**

NB : Les refus de tri sont réexpédiés en CET par SITA pour le site de Fourmies et réexpédiés par RECYCLAGE DES VALLEES au SMIAA pour le site d'Ohain.

### **Pour les ordures ménagères :**

Total ordures ménagères + refus de tri = **7 595 + 128 = 7 723 tonnes**

9 548 tonnes de déchets tous confondus ont été collectés.

Pourcentage du tri « triés et valorisés en matière » par rapport à l'ensemble des déchets ménagers :

**(1918 tonnes / 9 641 tonnes) x 100 = 19.89%**

*Pour la collecte en porte à porte, 19.89 % de l'ensemble des déchets ménagers ont été valorisés en matière (recyclés).*

## d) Coûts des déchets ménagers

DEPENSES COLLECTE	
Réparation bacs	2 948
Collecte	1 282 193
Traitement tri verre et emballages	233 728
Traitement OM au SMIAA	<b>683 971</b>
<b>TOTAL DEPENSES COLLECTE</b>	<b>2 202 840 €</b>
ENCOMBRANTS	
Collecte	48 163
Traitement des déchets	
Traitement au SMIAA	<b>5 756</b>
<b>TOTAL DEPENSES ENCOMBRANTS</b>	<b>53 919.94 €</b>
BALAYAGE	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>168 596 €</b>
AUTRES DEPENSES	
Personnel administratif	118 109 €
Autre frais (EDF, eau, tél, déplac.....)	42 279 €
<b>TOTAL DEPENSES AUTRES</b>	<b>160 388 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 585 743 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Remboursements personnel	54 223
T.E.O.M.	439 243
Indemnisation assurances / autre	102 704
Redevance spéciale	230 932
Recette Eco-emballages	353 105
Recette Ecofolio	
verre O-I Manufacturing	30 334
plastiques PAPREC	24 875
JRM / gros de magasin / cartons SITA/RDV	71 040
acier HAUBOURDIN	8 073
aluminium VEOLIA	
cartons DEROO	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 314 529 €</b>

## e) Les déchetteries

### SECTEUR 1 - Fourmies



La Déchèterie de Fourmies est gérée entièrement en régie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.



Rappel : la déchèterie est ouverte à tous les particuliers à raison d'1m<sup>3</sup> gratuit par jour non cumulable.

Un contrôle d'accès a été mis en place en décembre 2007, les usagers qui désirent se rendre à la déchèterie doivent se munir d'une carte d'accès, délivrée dans nos bureaux 2 rue Raymond Chomel sur simple demande avec un justificatif de domicile.

#### **A quoi sert le contrôle d'accès :**

- Vérifier que les usagers sont résidents de notre collectivité,
- Donner l'autorisation aux usagers d'amener leurs déchets,
- Permettre de quantifier les visites par jour/semaine/mois/année,
- Visualiser les volumes des différents flux.

### Fréquentation de la déchetterie

36127 visites pour l'année 2017

32874 visites pour l'année 2016.

Les visites quantifiées ont été saisies sur deux PDA équipés de lecteur de code barre, simplicité, rapidité et efficacité.



### Traitement des encombrants

Toutes les matières recyclables (10%) qui peuvent être récupérées sur les encombrants sont valorisées en matière (recyclé), (ex : ferrailles d'un canapé... )

### Traitement des bidons souillés, des piles et des pneus

Ces déchets spéciaux sont envoyés dans des filières spécifiques, pour un traitement adapté et respectueux de l'environnement.

Le bois Propre

NB : le bois est redistribué dans les foyers qui le demandent, pour qu'ils puissent se chauffer.

### Les Gravats

Les gravats sont évacués et déposés chez des agriculteurs à leurs demandes, pour remblayer des chemins.

### Les DEEE

Les appareils électriques

Électroniques

Electroménagers

Une recette supplémentaire a été créée et les coûts de traitement ont diminué.

### Conteneurs le Relais (textile)

1 903 sacs pour 8.24T en 2017

1921 sacs pour 8.85 T en 2015

**Les sociétés retenues pour l'élimination des déchets :**

Traitement des encombrants, bidons souillés R.D.V à Hautmont

Traitement des élagages et des déchets verts et bois d'agglomération THIERACHE COMPOSTAGE à VERVINS

Traitement des gravats filières agricoles R.D.V à Hautmont

Traitement des ferrailles batterie papiers DEWEZ FOURMIES

Traitement des pneus ECO PHU VALENCIENNES

Traitement des piles COREPILES

**La durée des marchés est deux ans du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2017.**

TYPE DE DECHET	TOTAL (en tonne)
62 bennes de ferrailles	<b>123</b>
62 bennes de cartons	<b>73</b>
210 bennes de gravats	<b>1605</b>
65 bennes d'incinérables	<b>583</b>
55 bennes de déchets verts	<b>942</b>
2 bennes d'encombrants	<b>258</b>
33 bennes à bois	<b>611</b>
15 bennes de plâtre	<b>123</b>
Bidons (livrés en fourgon)	<b>5.6</b>
Batteries (livrées en fourgon)	<b>2.0620</b>
Piles (enlèvement COREPILE)	<b>0.800</b>
Pneus (enlèvement ECO PHU)	<b>3.250</b>

## SECTEUR 2 - Ohain

La déchetterie d'Ohain est gérée en régie depuis le 11 septembre 2000.



Suite à la mise en place d'un système informatisé pour la déchetterie, le nombre de visite est 13 871 visites pour l'année 2017.

### Sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

Traitement des encombrants, bidons souillés, cartons, déchets verts, bois, ferrailles, batteries ☒  
R .D.V. à Hautmont

Traitement des gravats : filière agricole

Traitement des pneus : Aliapur

Traitement des huiles usagées : VEOLIA

Traitement des vêtements usagés : Le Relais

### Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Horaire d'hiver Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars			Horaire d'été Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre		
Jour	Matin	Après-midi	Jour	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	13H – 18H	Lundi	FERMÉ	14H – 19H
<b>Mardi</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>Mardi</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>
Mercredi	FERMÉ	13H – 18H	Mercredi	FERMÉ	14H – 19H
Jeudi	FERMÉ	13H – 18H	Jeudi	FERMÉ	14H – 19H
Vendredi	FERMÉ	13H – 18H	Vendredi	FERMÉ	14H – 19H
Samedi	8H - 18H		Samedi	9H - 19H	
Dimanche	9H - 13H	FERMÉ	Dimanche	9H - 13H	FERMÉ

TYPE DE DECHET	TOTAL (en tonne)
12 bennes de ferrailles	64.280
9 bennes de cartons	41.020
53 bennes de gravats	795
72 bennes d'incinérables	540.800
46 bennes de déchets verts	431.940
5 bennes d'encombrants	23.380
28 bennes à bois	221.870
0 bennes de plâtre	0
Bidons (livrés en fourgon)	2.800
Batteries (livrées en fourgon)	1.660
Piles (enlèvement COREPILE)	0.200
Pneus (enlèvement ECO PHU)	1.250

### Cout de la déchetterie

<b>DEPENSES DE BASE</b>	
TRANSPORT DES BENNES	110 865
TRAITEMENT DES DECHETS HORS INCINERATION	84 130
INCINERATION SMIAA	80 840
POSTE GARDIEN	99 978
<b>TOTAL DEPENSES DE BASE</b>	<b>375 813 €</b>
<b>AUTRES DEPENSES</b>	
DIVERS FONCTIONNEMENT (assurance/taxe ...)	21 880
PERSONNEL ADMINISTRATIF	53 055
<b>TOTAL AUTRES DEPENSES</b>	<b>74 935</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>450 748 €</b>
<b>RECETTES</b>	
FERRAILLES + BATTERIES	19 557
CARTONS	4 858
D3E	5 046
RS PRO + CARTES	12 140
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>41 601 €</b>

## f) Quelques mots sur la redevance spéciale

**Le prix de la redevance des bacs OM est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs : (Prix du litre 0.0133€)**

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 140 litres x 52 semaines) soit 96.82 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 180 litres x 52 semaines) soit 124.48 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 240 litres x 52 semaines) soit 165.98€
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 340 litres x 52 semaines) soit 235.14 €
- Bacs 750 litres Prix d'un bac collecté (0.0133 € x 750 litres x 52 semaines) soit 518.70 €

**Le prix de la redevance des bacs R est calculé au litre collecté par semaine, il existe plusieurs types de bacs : (Prix du litre 0.0067€)**

- Bacs 140 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 140 litres x 52 semaines) soit 48.77 €
- Bacs 180 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 180 litres x 52 semaines) soit 62.71 €
- Bacs 240 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 240 litres x 52 semaines) soit 83.61 €
- Bacs 340 litres Prix d'un bac collecté (0.0067 € x 340 litres x 52 semaines) soit 118.45 €

La redevance a été facturée aux commerçants, artisans et établissements concernés au mois de juin 2017 et décembre 2017 pour le site 1 et trimestriellement pour le site 2 pour une somme totale de 230 932 € pour les deux sites.

Le reste de la charge est financé par un prélèvement du budget général de 1 435 000 €.

Le taux de la TEOM\* est de 1.6% sur le secteur 1 pour un montant de 199 000 € et de 6 % sur le secteur 2 pour un montant de 240 243 €.

*\*(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)*

## g) Les actions réalisées en 2017

Les actions réalisées en 2017

De Janvier à décembre 2017 :

- Enquêtes, informations et sensibilisation en porte à porte concernant les refus de tri
- Actions de sensibilisation avec les classes dans les écoles CM1 CM2

avril 2017 :

- Mise en service du nouveau camion bi-comp sur le site 2

Novembre 2017 :

- Actions menées concernant le tri auprès des logements collectifs de Fourmies.

Les objectifs pour l'année 2018

*En quantité :*

- Stabiliser les tonnages des ordures ménagères et augmenter le tonnage des emballages ménagers recyclables, journaux et magazines
- Réduire les dépôts sauvages

*En qualité :*

- Réduire les refus de tri
- Informer et sensibiliser toujours et encore la population sur les bons gestes de tri et leur importance

Les actions prévisionnelles pour l'année 2018

- Animation de sensibilisation au tri dans les écoles
- Animation à la déchetterie pour continuer la sensibilisation au tri
- Flash et bulletins d'informations les différents résultats obtenus concernant le tri

Les projets prévisionnels pour l'année 2018

- Réflexions, études financières et techniques menant soit à une harmonisation éventuelle des modes de collecte soit à un remaniement du mode de collecte sur certains secteurs avec pour objectif de réduire encore les coûts de collecte à long terme
- Achat d'un véhicule collecte livré en 2019
- Quai de stockage pour les boues de balayages.

## h) Les moyens humains

### 28 Personnes

**Le responsable du service environnement et de la déchetterie de FOURMIES** : Bernard DEJARDIN

**Encadrement technique** : Clément DEJARDIN, Pascal BAILLY

- Suivi économique (études, comptes rendus, bilans...) et animation des réunions avec les techniciens et élus
- Responsable des marchés élaboration des DCE
- Relations avec les prestataires de service et les partenaires financiers :
  - ADEME, Conseil Régional, Eco-Emballages, diverses entreprises
- Rédaction des outils de communication : rapport, bulletin et flash d'information,
- Responsable déchetterie, de la collecte des ordures ménagères.

**Le responsable du site 2** : Pascal BAILLY

**Ambassadeurs du tri**: Benoit PAYEN

- Suivi informatisé + création, édition et suivi du fichier pour la gestion des bacs
- Organisation des réparations et livraisons des bacs)
- Suivi des réclamations des usagers
- Relations avec les agents communaux et les agents de collecte
- Suivi de collecte et caractérisation du tri

**Secrétaires accueil téléphonique** : Aurore MENET

- Suivi informatisé saisie des bennes, suivi des visites déchetterie et la gestion des bacs
- Suivi et saisie de la redevance spéciale
- Suivi des réclamations des usagers
- Relations avec les agents communaux et les agents de collecte
- Saisie des pointages du personnel
- Saisie des rapports de DCE et démarches administrative

**Chauffeurs et gardiens de déchetterie :** BOUDJEMA Haïssa, LEMAIRE Jean-Louis, Franck BIENVENU, Dany CAMUS, Hervé AMAND, Réginald CARLIER.

**Pour les chauffeurs**

- Vider les bennes de la déchetterie avec notre camion remorque
- Optimiser les déplacements pour vider nos déchets
- Transport des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre.

**Pour les gardiens de déchetterie**

Faire appliquer le règlement et en particulier contrôler l'accès à la déchetterie en scannant les cartes des utilisateurs, la nature des déchets apportés et leur volume approximatif

- Assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les utilisateurs
- Signaler par fax l'enlèvement des bennes au chauffeur de la déchetterie

**Les chauffeurs et les équipiers de collecte titulaires :**

BOUTTEFEUX Bruno, BROUTIN Vincent, BRUNOIS Stéphane, CILLIER David, FOURNIER Gilbert, HERBIN Jason, LABROCHE Didier, LAVERGNE Frédéric, LOISEAU Olivier, PAYEN Benoît, POIX Jérôme, RENUART Jean Marcel, TILQUIN Hervé, WILLOT Olivier

Faire appliquer le règlement de collecte contrôler la qualité du tri .

- Assurer la collecte des ordures ménagères
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Assurer la collecte sélective
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de refus de tri par un autocollant

**L'équipe de collecte des encombrants sur RDV téléphonique :** BIENVENU Gérard, TOMCZACK Jacques (+balayage)

Faire appliquer le règlement de collecte des encombrants

- Assurer la collecte
- Veiller à la bonne tenue de celle-ci
- Synchronisé le PDA avec le programme de la gestion environnement
- Veiller à la bonne sélection des matériaux
- Informer les riverains en cas de dépassement des volumes autorisé (2x1m3par an)

**Le vice-président en charge des déchets :** Mr Alain RATTEZ

**La commission déchets :** Jean-Luc PERAT, Lydie LAVENDOME, Joëlle BOUTTEFEUX, Claude GARY, Jean-François BAUDRY, Bernard CHAUDERLOT, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE, Corinne RIDE, Martine ROUX, Louis YDE, Lydie BUREL, Mireille HELEVAUT, Pascale MAHUT.

## i) Rappels pour un tri de qualité

### Les Emballages de déchets **RECUPERABLES** Dans le bac recyclable (couverture bleu)

#### **LES PLASTIQUES**

Les bouteilles de lait  
d'eau

de lessive

de produits d'entretien.

Les flacons de produits de toilette (gel douche, shampoing...).



#### **LES PAPIERS ET LES CARTONS**

Les feuilles en papier

Les cartons d'emballages

Les journaux et les magazines.



#### **LE FER ET L'ALUMINIUM**

Les briques pour le lait et le jus de fruit

Les boîtes de conserve

Les canettes en alu. (Boissons gazeuses...)

Les bombes aérosol (laque, spray et déodorant)

Les barquettes en alu.



#### **LE VERRE**

Les bouteilles et les canettes

Les bocaux de conserve

Les pots (confiture, petits pots)



#### **Nos prestataires de services et partenaires financiers :**



#### **Aide pour la communication :**

Eco-Emballages nous finance à hauteur de 50% la communication orale

+ les soutiens à la tonne triée pour les recyclables (voir le budget des déchets ménagers).

## 9. Réseau de lecture publique transfrontalier Médi@'pass

Le réseau médi@'pass est constitué de 7 médiathèques sur la CCSA et de la bibliothèque belge de Momignies. Les bibliothèques et équipements sont communaux, la coordination intercommunale. Au 31 décembre, le réseau comptait **3830 adhérents, soit 14,6% de la population**. Les chiffres d'inscription depuis l'inauguration du réseau (1416 inscriptions en 2017), couplés à l'ouverture prochaine d'une médiathèque à Epe-Sauvage et au projet de centre multi-services d'Anor, laissent penser que le taux national de 17% de la population inscrite pourrait être atteint en 2018.

Le catalogue commun comprend 58526 notices, c'est-à-dire 58526 titres différents, sans compter les doublons, rééditions, ou formats différents (dont environ 52 000 livres, 4000 CD et 2800 DVD).

En termes de fonctionnement, la CCSA a recruté son coordinateur de réseau au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Un véhicule Kangoo électrique a été acheté en juillet, et bénéficie d'un financement européen Leader. Les transferts de documents entre médiathèques (partie française) ont été mis en place en novembre. Une tournée a lieu plusieurs fois par semaine.

Dans le cadre du **CTL (Contrat-territoire-lecture)** signé avec la DRAC, le réseau médi@'pass propose une « saison culturelle » divisée en plusieurs actions intercommunales (autant de publics différents):

**Les goûters numériques** (actions autour d'un parc de tablettes acquis par le réseau, pour les seniors, les enfants, les demandeurs d'emploi, les agriculteurs) → 125 personnes touchées

**Le Prix des Incorruptibles** (achat de mallettes, venue d'auteurs, expositions de travaux scolaires) → ensemble des classes, parents et professionnels

**Les Jardins partagés** (4 week-ends autour de la nature, conférences, ateliers, spectacles) → 442 tous publics

**Bébés lecteurs** (journées pro, ateliers, spectacles pour les 0-3 ans et les spécialistes de la petite-enfance) → 170 personnes touchées

**La Quinzaine du conte** (représentations scolaires maternelles et CM2, plus soirée tous publics et animations en médiathèque) → 1367 élèves, 120 tous publics

**Le festival du film d'animation** (projections, ateliers, conférences... autour de l'animation) → 700 personnes (tous publics)

Enfin, 2017 marque la **première année du CLÉA** (contrat local d'éducation artistique) signé avec la DRAC, l'éducation nationale, le département et la commune de Momignies. Oran et la Baraque Liberté ont été sélectionnés. La semaine d'immersion a eu lieu en novembre. Ce CLEA est tout au long de la vie et s'adresse aux structures scolaires, culturelles, sociales, associatives... Une médiatrice culturelle a été recrutée à mi-temps au 1<sup>er</sup> septembre pour l'animation du Contrat Local d'Education artistique.

## 10. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Créé en 2007 pour porter l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, le syndicat mixte du SCoT regroupe 151 communes au sein de 4 intercommunalités dont la Communauté de Communes Sud-Avesnois.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil qui doit permettre d'assurer le développement équilibré, harmonieux et durable du territoire et mettre en cohérence les politiques d'urbanisme des différentes communes qui le composent.

ans les faits, le SCoT fixe les grandes orientations de développement de l'arrondissement pour les 20 ans à venir en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique et de déplacements. Il doit permettre d'offrir aux habitants un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes tout en préservant les espaces naturels et agricoles, en favorisant le renouvellement urbain, en organisant l'urbanisation autour des équipements et services, en optimisant les déplacements, en régulant l'offre commerciale et en diversifiant l'offre et la qualité des logements. Le SCoT a également vocation à favoriser les activités économiques et l'emploi.

L'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence territoriale Sambre Avesnois a eu lieu du mardi 3 janvier 2017 à 9h au jeudi 2 février 2017 à 17h, dans les conditions définies par l'arrêté de mise à l'enquête publique.

Cette phase d'enquête publique s'est déroulée suite à l'arrêt de projet du SCoT Sambre-Avesnois par délibération du Conseil Syndical du 05/07/2016 et suite aux consultations des Personnes Publiques Associées.

Lors de sa séance du 3 juillet 2017, le comité syndical a approuvé le SCoT Sambre-Avesnois tel qu'il est établi au jour du conseil.

## 11. LE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

L'année 2017 a été celle de la première étape d'élaboration du PLUI, à savoir le lancement de la procédure.

Par délibération en date du 17 mars 2017, la CCSA a décidé le lancement de la procédure d'élaboration du PLUI sur l'intégralité du territoire et en a validé les modalités de concertation avec les Communes membres.

Les affichages réglementaires au siège social de la CCSA et dans les 12 communes, ont été réalisés du 24 avril au 17 juin confirmé par parution dans la presse le 28 juillet 2017.

Le 23 novembre 2017, une réunion avec les partenaires que sont l'ADUS, la chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional, ainsi que les maires des communes, s'est tenue au PIDE. Cette rencontre a permis de faire le point sur la procédure de mise en œuvre du PLUI et d'évoquer les rencontres communales qui se tiendront début 2018.